Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- [x] Coloured covers/ Couverture de couleur
- [ ] Covers damaged/ Couverture endommagée
- [ ] Covers restored and/or laminated/ Couverture restaurée et/ou pelliculée
- [ ] Cover title missing/ Le titre de couverture manque
- [ ] Coloured maps/ Cartes géographiques en couleur
- [x] Coloured ink (i.e. other than blue or black)/ Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- [x] Coloured plates and/or illustrations/ Planches et/ou illustrations en couleur
- [ ] Bound with other material/ Relié avec d'autres documents
- [ ] Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/ La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- [ ] Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/ Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

- [ ] Coloured pages/ Pages de couleur
- [ ] Pages damaged/ Pages endommagées
- [ ] Pages restored and/or laminated/ Pages restaurées et/ou pelliculées
- [x] Pages discoloured, stained or foxed/ Pages décolorées, tachetées ou piquées
- [ ] Pages detached/ Pages détachées
- [x] Showthrough/ Transparence
- [ ] Quality of print varies/ Qualité inégale de l'impression
- [ ] Continuous pagination/ Pagination continue
- [ ] Includes index(es)/ Comprend un (des) index

Title on header taken from:/ Le titre de l'en-tête provient:

- [ ] Title page of issue/ Page de titre de la livraison
- [ ] Caption of issue/ Titre de départ de la livraison
- [ ] Masthead/ Générique (périodiques) de la livraison

- [ ] Additional comments:/ Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X		14X		18X		22X		26X		30X	
	12X		16X		20X	✓	24X		28X		32X

Loué soit Jésus-Christ ! Toujours !

Journée Franciscaine

tenue le 3 octobre 1915

dans l'Église de Saint François

à Montréal

à l'occasion

des Jubilés Franciscains



MONTRÉAL

REVUE DU TIERS-ORDRE ET DE LA TERRE SAINTE

904 RUE DORCHESTER OUEST

1915

BX3653
C3
J69
1915

Journée Franciscaine

tenue le 3 octobre 1915

dans l'Eglise de Saint François, à Montréal

à l'occasion

des Jubilés Franciscains

LETTRE

de

S. G. MGR L'ARCHEVÊQUE DE MONTRÉAL

A L'OCCASION

DU TROIS-CENTIÈME ANNIVERSAIRE

DE L'ARRIVÉE DES RÉCOLLETS AU CANADA

ET DU

VINGT-CINQUIÈME ANNIVERSAIRE

DE L'ÉTABLISSEMENT DES FRANCISCAINS A MONTRÉAL.

Le 24 juin dernier, jour de notre fête nationale, nous commémorions le troisième centenaire de la première messe célébrée sur l'Ile de Montréal, par le Récollet Denys Jamet.

Une date aussi mémorable ne devait pas passer inaperçue. On a vu, sur l'avenue du Parc, des centaines de Frères tertiaires vêtus de l'habit de leur Ordre, se diriger en procession vers la montagne où devait être célébré le saint sacrifice de la messe, en action de grâces des nombreux bienfaits répandus sur notre terre canadienne depuis le jour où les fils de Saint François sont venus y exercer leur admirable apostolat.

Nous étions à ce moment loin de vous, pour rendre les derniers devoirs à notre bien-aimé collègue, l'Archevêque de Saint-Boniface, que la mort nous avait si soudainement ravi.

D'esprit et de cœur cependant, nous assistions à cette pieuse cérémonie, comme à celle qui suivit dans la soirée, au Sault-au-Récollet ; et ce que nous n'avions pas pu vous dire alors, nous venons vous le dire aujourd'hui, en profitant de l'occasion si favorable qui nous est offerte.

En effet, les Révérends Pères Franciscains, Frères et héritiers du zèle des Récollets en notre pays, célèbrent, cette année même, le troisième siècle de l'arrivée de leurs devanciers et le vingt-cinquième anniversaire de leur établissement dans notre ville de Montréal. (1) Ils ont eu l'heureuse idée de faire tourner au bien des âmes ce double souvenir et nous avons donné à leur projet notre approbation la plus entière. Le 3 octobre prochain, aux premières vêpres de Saint François, nous ferons la bénédiction solennelle du nouveau couvent de noviciat, situé dans l'Est de Montréal, puis le 5 du même mois, en la maison séraphique de la rue Dorchester, se tiendra *une journée franciscaine*, sorte de congrès régional du Tiers-Ordre.

Vous viendrez en grand nombre, nous l'espérons, chers collaborateurs, à cette belle et intéressante journée dont vos âmes retireront les plus précieux avantages. Nous en avons accepté la présidence d'honneur, heureux de prouver par là notre vénération pour Saint François dont le Tiers-Ordre nous fait le fils depuis plusieurs années, heureux de lui témoigner notre reconnaissance pour tout le bien accompli par sa famille religieuse au milieu de nous depuis trois siècles.

Notre plus ardent désir étant de suivre en tout les directions des Souverains Pontifes, nous ne saurions omettre de vous rappeler l'insistance avec laquelle le Saint-Siège a recommandé aux curés, aux confesseurs et aux prédicateurs, de propager parmi les fidèles le Tiers-Ordre franciscain.

Écrivant aux Évêques du monde entier, Léon XIII disait : " Appliquez-vous à faire connaître et estimer le Tiers-Ordre, comme il le mérite. Veillez à ce que ceux qui ont charge d'âmes enseignent soigneusement ce qu'il est, combien il est accessi-

(1) Le 24 juin 1890, Mgr Fabre bénissait leur couvent et leur chapelle de la rue Richmond.

ble à chacun, de quels privilèges il jouit pour le salut éternel, combien d'avantages il assure à la famille et à la société. "(1) Dans son allocution du 28 octobre 1882, il affirmait qu'aucune œuvre ne pouvait lui être plus agréable que celle de la propagation de la milice sacrée du Tiers-Ordre. Revenant sur ce sujet, dans son Encyclique *Humanum genus*, il disait : " Nous insistons sur la recommandation déjà faite par Nous, en faveur du Tiers-Ordre de Saint François. Il faut mettre un grand zèle à le répandre et à l'affermir. " Plusieurs fois il a répété : " Ma réforme sociale à moi, c'est le Tiers-Ordre. " " Je désire, s'écrie-t-il ailleurs, que le Tiers-Ordre se propage chaque jour davantage. Propageons-le, propageons-le ; travaillons beaucoup dans ce sens. Je voudrais que le nombre des Tertiaires montât au chiffre d'un million, de deux millions, mieux encore, je voudrais que tous les fidèles se fissent Tertiaires !... Désirant que le Tiers-Ordre fleurît sur toute la terre, nous en avons tempéré la Règle, afin que cette forme de vie, ainsi adoucie et rendue plus conforme aux besoins de notre temps, attirât et séduisît tous les chrétiens. "

C'est une consolation, chers collaborateurs, de voir que déjà de nombreux fidèles ont entendu et mis à exécution ces désirs réitérés de l'illustre Pontife. Depuis que notre prédécesseur, Mgr Bourget, de si vénérée mémoire, a rétabli le Troisième Ordre de la Pénitence dans notre diocèse, bien des prêtres ont fondé et dirigé parmi nous des fraternités. Ces fraternités sont toujours allées en prospérant. Le rapport officiel porte leur nombre aujourd'hui à soixante-huit, et le nombre des Tertiaires, hommes et femmes, à onze mille deux cent soixante.

C'est avec bonheur que nous verrions s'établir dans notre grand Séminaire une fraternité de jeunes lévites. Devenus prêtres, ces élèves connaissant bien la Règle du Tiers-Ordre et l'ayant eux-mêmes observée, pourraient plus tard former une fraternité sacerdotale, semblable à celle que dirigeait à Rome, avant d'être archevêque de Bologne, Notre Saint Père

(1) Encyclique *Auspicato*.

le pape Benoît XV. Ils puiseraient dans le Tiers-Ordre l'esprit de pénitence, l'amour de l'oraison, le dévouement à l'Église, le respect de l'autorité, l'humilité et le détachement que possédait à un si haut degré le Séraphique Patriarche d'Assise. Leurs réunions seraient des occasions d'édification mutuelle. Ils s'encourageraient pour l'accomplissement de leurs devoirs et deviendraient facilement au milieu du peuple des apôtres éclairés du Tiers-Ordre qu'ils auraient eux-mêmes connu et apprécié.

Le Tiers-Ordre, chers collaborateurs, n'est pas une confrérie ordinaire. Ce n'est pas non plus, une association formée simplement dans le but d'honorer la mémoire et les vertus du grand Saint d'Assise. C'est un Ordre véritable qui, par son habit, ses supérieurs, sa règle, a pour objet de soustraire l'âme à la mort spirituelle du péché, en l'éloignant des influences mondaines et en l'armant fortement par la pénitence contre le siècle, la chair et le démon, afin de l'amener, par l'esprit d'humilité et de filiale docilité à l'Église, à parcourir la voie des divins commandements et à vivre ainsi selon le modèle tracé par Jésus-Christ dans son Évangile.

La Règle demande peu de pratiques extérieures, et le peu qu'elle demande est si parfaitement adapté à la position de chacun, que nul ne pourrait se dire incapable de la suivre. " Son esprit, a dit Léon XIII, est si pleinement et si parfaitement catholique, qu'il est admirablement approprié à tous les lieux et à tous les temps. "

Faites donc tout ce qui sera en votre pouvoir, chers collaborateurs, pour multiplier le nombre des Tertiaires parmi les fidèles confiés à vos soins, et favoriser l'établissement d'une fraternité dans votre paroisse si vous n'en avez pas encore.

L'expérience l'a démontré depuis longtemps : le Tiers-Ordre fait le bonheur de la famille où il assure la pratique de toutes les vertus chrétiennes. Il est une source de bénédictions dans la paroisse, une école de bons exemples, un entraînement vers le bien. Il fournit au pasteur un groupe d'élite zélé, soumis, humble et discret, toujours prêt à lui prêter main forte dans toutes ses œuvres. " La réapparition du Tiers-Ordre

dans nos villes et nos campagnes, disait le Bienheureux curé d'Ars, voilà le moyen choisi par la Providence pour notre résurrection morale et religieuse. "

Au point de vue social, le Tiers-Ordre a opéré depuis sa fondation, c'est-à-dire depuis sept siècles, des merveilles que Léon XIII énumérait ainsi : " La paix domestique, la tranquillité publique, la douceur et l'intégrité des mœurs, le sage emploi de la fortune privée et sa conservation, toutes ces choses, en un mot, qui constituent les meilleures bases de la civilisation et de la stabilité sociale, sortent du Tiers-Ordre franciscain comme de leur racine ; c'est en grande partie à Saint François que l'Europe doit d'avoir conservé ces biens. "

Enfin, au point de vue personnel, que de biens les âmes retirent du Tiers-Ordre ! Enrichi d'indulgences innombrables, faisant participer aux prières et aux bonnes œuvres d'une des plus méritantes familles religieuses qui soient dans l'Église il rend le salut plus facile en éloignant des occasions de péché et en pénétrant de l'esprit évangélique tous les actes de la vie. " Le Tiers-Ordre, a écrit Léon XIII, fait les vrais chrétiens. "

Puissent ces pressants appels du Saint-Siège être entendus de vous tous et des fidèles, c'est le vœu que nous formons en vous réitérant, chers collaborateurs, l'expression de nos sentiments les plus affectueux et les plus dévoués en N.-S.

PAUL, ARCHEVÊQUE DE MONTRÉAL.

Journée franciscaine

S'IL était nécessaire de préciser d'une note caractéristique l'ensemble de la " Journée Franciscaine " du 5 octobre, il conviendrait de dire qu'elle présenta un intérêt soutenu ; que ses trois séances d'étude furent un succès et sa clôture à Notre-Dame un triomphe. Mais nous ferons mieux que d'en donner ce court résumé ; nous nous efforcerons d'en rapporter aussi fidèlement qu'il est possible l'historique et les travaux.

Mgr Bruchési avait accepté la présidence d'honneur de la Journée et Sa Grandeur daigna demeurer avec nous tout le jour, s'intéresser personnellement à la lecture et à la discussion de chacun des rapports et prodiguer à l'assemblée charmée sa parole autorisée et toujours captivante. Autour de lui prirent place NN. SS. Emard et Forbes ; le Révérendissime Père Dom Pacôme Gaboury, abbé d'Oka; le T. R. P. Carrière, provincial des PP. Jésuites ; Mgr Le Pailleur, MM. Ecrement, Picote, curés ; plusieurs Messieurs de Saint-Sulpice ; un grand nombre de prêtres arriva au moment de la séance sacerdotale ; quelques-uns même étrangers à la ville, comme le Chanoine Sénécal de Saint-Hyacinthe, M. le Curé Rabeau, etc.

L'église conventuelle où se tinrent les réunions, déjà pleine à la séance du matin, enferma l'après-midi son assistance des grands jours qu'on peut évaluer à près d'un millier de personnes ; les premiers bancs avaient été réservés aux Frères des Discrétoires et ils se trouvèrent bien garnis.

C'est en présence de ce bel auditoire qu'après le chant du *Veni Creator* le R. P. Célestin-Joseph, gardien, sur qui reposa en majeure partie l'organisation de la Journée prit la parole :

" Hier, dit-il, nous célébrions la fête du ciel ; aujourd'hui nous revenons aux labeurs de la terre. C'est cependant au nom du ciel que je souhaite la bienvenue à nos Hôtes : au nom des 250 saints et bienheureux de la Famille Franciscaine, de ses milliers de confesseurs, de vierges, de martyrs, de pontifes; c'est aussi au nom des Franciscains de la terre, et des 3,500.000 Frères et Sœurs du Tiers-Ordre. Bienvenue à Sa Grandeur

Mgr l'Archevêque dont la bonté toute fraternelle proclame bien haut son titre d'Enfant de Saint François. Bienvenue à l'assistance dont le nombre est pour le Premier Ordre la plus douce des consolations... "

... " Bénis soient ceux qui viennent ici au Nom du Seigneur, dit à son tour Monseigneur en se levant ; je continue l'idée du R. P. Gardien.

" C'est en effet au Nom du Seigneur que vous avez quitté vos occupations journalières pour venir entendre ici parler de Dieu et de son service. Comme Saint Paul, à meilleur titre peut-être, je puis vous dire : *Os meum patet ad vos ! Cor meum dilatatum est !* " Mes lèvres s'ouvrent pour vous féliciter; mon cœur s'ouvre pour vous embrasser tous dans la dilection du Christ et du Séraphique Père. Qu'il est bon et doux d'habiter comme des Frères dans la maison de Dieu. *Ecce quam bonum* ! Et nous pouvons encore nous appliquer la parole de Notre-Seigneur : Où seront réunis quelques-uns des miens, Je serai au milieu d'eux. Oui ! Nous pouvons le croire et le dire : Notre divin Maître est ici présent ; c'est Lui qui préside notre Journée Franciscaine.

" Nous avons vu depuis notre inoubliable Congrès Eucharistique bien des Congrès dans notre ville épiscopale ; et celui-ci me paraît comme la conclusion nécessaire des autres. De quoi nous servirait-il d'avoir étudié de plus près notre vie chrétienne et la vie eucharistique si nous n'en produisions les fruits. On ne comprend pas la vie chrétienne si l'on n'y voit pas l'union à Dieu par le Christ. Elle n'est que cela et cette union formée par la grâce se nourrit principalement de l'Eucharistie. Mais la communion est un acte passager, transitoire ; la vie n'est vie que si elle persévère et dure. Il ne suffit donc pas de communier, il faut que l'Esprit du Christ nous pénètre, nous *informe* et peu à peu nous transforme en Lui.

" Or, Notre Père Saint François nous donne dans sa Règle un moyen infaillible de rester unis au Christ. Il met à la portée de tous la pratique la plus élevée et en même temps la plus facile des vertus de charité, pureté de cœur, détachement, justice, qui sont les conditions nécessaires de l'union à Dieu.

Combien parmi les baptisés ne sont que d'honnêtes païens sans vie surnaturelle ! Un Tertiaire ne sera jamais un de ces vivants dont l'âme est morte et la vie stérile ; un chrétien indigne du nom du Christ. Mais la pratique généreuse de sa Règle le constitue un véritable enfant de Dieu.

Quelle gloire pour François d'Assise ! Depuis qu'il a donné sa Règle au monde, que de choses ont péri, que de grandeurs sont retournées au néant ! Que de royaumes, que de dynasties, que d'entreprises humaines ont disparu. Sa Règle subsiste et continue d'entraîner les âmes sur les sommets de la vie surnaturelle et de la sainteté ! "

Sa Grandeur termine cette allocution d'une si haute élévation de pensée en adressant au Père Séraphique une émouvante prière dans laquelle Elle le supplie de bénir les travaux du Congrès.

Le T. R. P. Carrière, provincial des RR. P.P Jésuites lit alors le rapport sur : le Tiers-Ordre et la Vie chrétienne. Nous le reproduisons *in-extenso,* ainsi que les autres, à la suite de cet historique de la Journée.

En quelques paroles, le R. P. Germain, commissaire du Tiers-Ordre et président d'office de la Journée, remercie le R. P. Carrière et rappelle avec beaucoup d'à-propos les liens séculaires qui unissent l'illustre Compagnie à la Famille Franciscaine : Ignace de Loyola, Tertiaire ; une de ses sœurs Clarisse ; Saint François-Xavier, enseveli à Goa dans l'habit franciscain ; les nombreuses Clarisses de la famille Borgia, etc.

Le second rapport est présenté par le R. P. Commissaire du Tiers-Ordre lui-même ; il a pour objet le Tiers-Ordre et ses fruits de sanctification personnelle ; un autre travail devant, l'après-midi, parler de ses fruits sociaux.

Sur ce rapport diverses vues sont échangées ; le R. P. Valiquet, O. M. I. demande qu'aux thèmes de conférences sur le Tiers-Ordre à l'usage des Directeurs que Mgr Cloutier, évêque des Trois-Rivières, a publiés pour son diocèse et dont le rapporteur a demandé l'édition, soit ajoutée comme préface la belle Circulaire de Mgr Bruchési annonçant la Journée Francis-

caine, " qui est, dit le R. Père, le plus bel acte épiscopal en faveur du Tiers-Ordre. "

Le R. P. Amé souhaite qu'une parole autorisée sur le respect de la Hiérarchie et l'intégrité de la Foi complète ce qu'en a dit le R. P. Germain.

Mgr l'Archevêque prend aussi la parole :

A propos de la prescription de la Règle touchant les spectacles et les lectures, il voudrait réfuter une erreur assez répandue : on est porté à croire qu'un livre, un journal, une pièce de théâtre n'est pernicieux que lorsque l'autorité ecclésiastique l'a censuré. Nullement ; il est pernicieux à cause du danger qu'il présente pour la Foi ou les mœurs et c'est pourquoi l'Église met ses enfants en garde contre ce danger. Or, l'Église ne pouvant connaître ni censurer tout ce qui se publie de mauvais, elle a établi des lois générales qui interdisent la lecture de ces publications, même sans condamnation spéciale : ce sont les lois de *l'Index*. Ces lois obligent tout le monde ; non seulement les laïcs ignorants, mais les savants et aussi les prêtres et les évêques. Monseigneur compare les livres interdits qu'on ne peut lire sans une permission particulière, aux poisons que les pharmaciens tiennent dans leurs armoires et qu'ils ne peuvent vendre sans ordonnance du médecin.

Sur une question de Sa Grandeur : Ce que le Tiers-Ordre pourrait faire pour s'opposer aux modes outrageantes pour la morale et le bon sens, Mr J.-J. Beauchamp, magistrat, ancien président du Conseil supérieur du Tiers-Ordre, expose ce qu'a fait la *Ligue Patriotique des Françaises*. C'est une occasion au R. P. Valentin, directeur de la *Revue*, de rappeler ce que de leur côté ont entrepris les Tertiaires de Montréal, leur engagement en masse dans la *Ligue de modestie* suggérée par la Ligue Belge, la propagande par le cantique chanté aux Pèlerinages de l'année dernière ; le tout interrompu — comme beaucoup d'autres belles choses, hélas ! — par le concours qu'il a fallu apporter aux œuvres de soulagement des victimes de la guerre, concours où les Tertiaires se sont admirablement signalés. Et comme *La Fédération Nationale Saint-Jean-Baptiste* avait été mentionnée par Mr Beauchamp, le R. Père est heureux de

lui faire savoir que les Sœurs tertiaires sont en grand nomb
dans la Fédération, comme membres, conseillères, zélatric
du quartier.

Après deux remarques des RR. PP. Germain et Amé,
avec la permission de Monseigneur le Président, la séanc
générale est remise à 3 h. P. M. La séance sacerdotale est ouvert
par la lecture du rapport de Mr F. Duchein, prêtre de Saint
Sulpice : Le Tiers-Ordre et le Prêtre.

Suivit une intéressante allocution de Sa Grandeur Mgr l'Evê
que de Valleyfield. Le rapport et les paroles de Mgr Emarc
produisirent une vive impression sur les prêtres présents et provoquèrent le dessein de fonder une fraternité sacerdotale. On en causa pendant le modeste mais joyeusement fraternel repas qui réunit au réfectoire conventuel la centaine de congressistes prêtres. On commentait les belles paroles de Mgr Emard, les arguments irréfutables de Mr Duchein ; on se communiquait les titres d'ouvrages que le Directeur de la *Revue* avait indiqués à la demande Mgr Le Pailleur, comme devant aider le prêtre tertiaire et le prêtre directeur dans sa double tâche. Aussi n'eut-on point de peine à reprendre séance pour entendre le R. P. A. N. Valiquet, O. M. I., directeur des Fraternités paroissiales de Saint-Sauveur à Québec, parler : du Tiers-Ordre et la Paroisse.

Tous les Pères Franciscains qui avaient eu le bonheur de visiter soit en Canada, soit aux Etats-Unis, les Fraternités dirigées par les RR. PP. Oblats, savaient que le R. P. Rapporteur parlait "d'après nature". C'est ce que fit ressortir le R. P. Commissaire du Tiers-Ordre dans les remerciements qu'il adressa au rapporteur.

La seconde séance générale s'ouvrit à trois heures ; dans un instant l'église se remplit de la foule des Tertiaires qui attendait avec impatience son admission.

A la reprise de la séance, Mr l'abbé Ph. Perrier, S. Th. D. et curé de Saint-Enfant-Jésus du Mile End, lut, ou plutôt commenta avec une chaleur communicative son rapport sur le Tiers-Ordre : sa diffusion, son amélioration.

A propos de recrutement par les Tertiaires et de la résolu-

tion qu'ils devraient prendre d'amener chaque année un nouveau membre, le R. P. Valentin fait connaître que ce procédé en honneur parmi les novices de la Fraternité Sainte-Elisabeth, a procuré depuis 4 ans plus de trois cents vocations au Tiers-Ordre.

Monseigneur l'Archevêque daigne alors ajouter un souvenir personnel. Nous sommes en famille, dit-il ; permettez-moi de relater que c'est l'exemple de mon père, Tertiaire fervent, qui m'a attiré au Tiers-Ordre, dont j'ai pris l'habit à Rome, des mains du successeur de Saint François, alors que jeune prêtre j'y poursuivais mes études. Ces paroles et cet exemple sont vivement et respectueusement applaudis.

Mr Rabeau, curé de Saint-Constant, ajoute quelques conseils que lui suggère son expérience de Directeur des Fraternités de campagne.

La parole est ensuite donnée au Dr Dufresne, Ministre de la Fraternité de Saint François, pour la lecture de son rapport, tout vibrant d'enthousiasme, sur les Fruits sociaux du Tiers-Ordre.

Ce rapport, longuement applaudi, ne suscite que l'admiration et Mgr Bruchési se fait l'interprète de tous en disant combien il est édifiant de voir un laïc, un médecin, faire une si belle profession de sa foi franciscaine; et consolant d'entendre un homme du monde parler de Notre-Seigneur Jésus-Christ avec une conviction si profonde et si communicative.

Cependant, il est 5 heures ; le temps a passé bien vite. Mais il faut se séparer pour se retrouver tous ce soir à Notre-Dame. C'est le mot d'ordre que daigne donner Sa Grandeur, dont la présidence si active a été l'âme de notre modeste Journée. Et Elle résume en quelques paroles ardentes toutes les leçons, toutes les promesses du Congrès. Dans la foule qui s'écoule peu à peu, il n'est qu'une pensée de reconnaissance pour la bonté de Monseigneur envers ses Frères du Tiers-Ordre. Mais on n'oublie pas les enseignements reçus et si fier que l'on soit d'être Tertiaire, on comprend mieux ce que cette vocation impose, devant Dieu et devant l'Église.

1. Le Tiers-Ordre et l'esprit chrétien

Rapport présenté par
le T. R. P. Carrière, S. J.
provincial

Monseigneur,
Messieurs,

Le T.-O. et l'esprit chrétien.

Voilà en quels termes le sujet du rapport présent me fut proposé. Ces termes s'abstiennent de définir le lien unissant le Tiers-Ordre et l'esprit chrétien. Ils ne prétendent pas déterminer la dépendance qu'il y a de l'un à l'autre.

Je reconnais en cela une pensée obligeante, celle de laisser à mon initiative le soin de fixer mon sujet. En conséquence, voici comme je traduis l'énoncé, le Tiers-Ordre et l'esprit chrétien, cela veut dire : le Tiers-Ordre est une école d'esprit chrétien, une excellente école, sans doute. Être générateur d'esprit chrétien dans les âmes, voilà la louange dont le Tiers-Ordre revendique à juste titre sa bonne part, et j'envisage par là le Tiers-Ordre sous un de ses aspects les plus glorieux.

Dans le Tiers-Ordre, les leçons et les exercices variés abondent qui mettent à la portée des écoliers que sont les Tertiaires, l'art des arts et la science des sciences, l'esprit chrétien. Il ne tient qu'à eux de s'instruire, et ils peuvent dire comme David : "*Os meum aperui et attraxi spiritum :* je n'ai eu qu'à ne pas fermer la bouche pour être rassasié."

Entendons-nous, d'abord, sur l'esprit chrétien, en le définissant. Cette perle précieuse, car c'en est une, *pretiosa margarita*, présente mille facettes. Laquelle entre toutes arrêtera nos regards ? De façon générale et imprécise, en premier lieu, l'esprit chrétien, c'est certainement l'esprit de l'Évangile, ou bien encore, l'esprit surnaturel. Voilà deux caractéristiques évidentes de l'esprit chrétien et atteignant son essence même.

Par rapport à la première de ces deux notions, il nous sou-

vient qu'Évangile signifie la " bonne nouvelle, " à savoir que le royaume de Dieu enfin est proche, accessible, facile à conquérir ; bonne nouvelle, parce que réconfortante entre toutes, nous apprenant que le Ciel s'ouvre pour nous, chrétiens, nous est ouvert, nous tend les bras ; que le chemin du Ciel est ouvert aussi par l'Évangile, tout droit, tout illuminé, attirant aisément les âmes dociles. De là, le *quærite* primum *regnum Dei* : donnez à votre vie comme inspiration souveraine, dominant toutes les autres, celle de mériter le ciel. Que la pensée du Ciel survole et anime votre existence entière. Voilà le sens que j'attache à l'esprit de l'Évangile.

Mais je remarque que l'esprit surnaturel a bien la même signification, et ne peut en avoir d'autre. A quoi fait penser le mot esprit surnaturel ? A l'âme planant sur les sommets, arrachée à elle-même, et montant, montant jusqu'à surplomber la pure nature. Il marque donc, également, le temporel sacrifié à l'éternel, les joies basses et les désirs inférieurs foulés aux pieds, pour laisser le champ libre aux pensées d'en-Haut, aux pensées célestes : *Quæ sursum sunt sapite.* La poussée vers le Ciel caractérise l'esprit surnaturel tout comme l'esprit de l'Évangile, et donc aussi, l'esprit chrétien !

Celui-ci, nous pouvons donc maintenant le définir ou le décrire. Il existe là où l'âme sous l'impulsion de la grâce s'oriente habituellement vers l'autre vie, où l'âme s'imprime à elle-même et soutient son élan en-Haut. Il est l'esprit qui entretient en nous une atmosphère supraterrestre, celui qui fait méditer souvent, goûter, désirer les choses du Ciel, celui qui, après avoir glissé dans le cœur l'estime de l'au-delà par-dessus tout, trempe aussi la volonté dans la poursuite, l'arrachant de plus en plus aux séductions de la terre ; celui qui fait sentir à l'âme la vérité du mot d'un grand saint : " *Quam sordet terra dum Cœlum aspicio !* — Que la terre est vide d'attraits à celui qui contemple le Ciel ! "

Mais il est un moyen, il est une méthode plus simple pour fixer la nature de l'esprit chrétien. Disons, sans plus d'ambages, qu'il est l'esprit du Christ ! Esprit chrétien, esprit du Christ, n'est-ce pas une identité absolue ?

Notre-Seigneur nous a marqué son esprit à lui au commencement de sa vie, au milieu, à la fin. Entrant dans ce monde, *ingrediens mundum*, moment solennel bien propre à déclarer sa mission sur terre, son dessein suprême, à son Père il adresse cette protestation fervente : " *Ecce venio, ut faciam, Deus, voluntatem tuam :* Votre volonté, ô Père, voilà ma raison d'être, d'embrasser mes travaux, mes sacrifices, la Croix, en définitive, parce que tout cela est consacré et embaumé par votre bon plaisir !"

Au cours de son existence terrestre, au milieu de sa vie publique, une déclaration frappante entre toutes sort de la bouche du Christ : " *Cibus meus est ut faciam voluntatem ejus qui misit me :* le fond de mon existence ici-bas, le voilà, ma nourriture, mon aliment habituel, les voilà, le principe et le ressort, le voilà, de mes énergies, de mes œuvres, être tout aux ordres du Maître !"

Enfin, au soir de cette vie divine, l'Agneau sans tache près d'être immolé aperçut, à Gethsémani, dans une lueur fulgurante dont il permit, cette fois, à son Humanité de se troubler : *turbavit se*, il aperçut l'autel du sacrifice, le glaive des bourreaux et les flots de sang dont le monde corrompu était assoiffé. A ce moment encore, éclate et triomphe le mobile souverain de la vie théandrique : *non mea voluntas, sed tua fiat !* Nous n'avons donc pas de peine à démêler ce que peut être l'esprit du Christ, son esprit propre, et si ce n'était pas rabaisser le sujet, la mentalité du Verbe Incarné, pour dire un mot moderne. C'est le zèle brûlant à servir Dieu, à sanctifier son nom, à faire arriver son règne et à accomplir sa volonté sur la terre comme au Ciel : esprit du Christ... et donc *esprit chrétien !*

Mais, caractériser ainsi ce dernier, n'est-ce pas établir une divergence, apparente au moins, d'avec la description qui en a été faite plus haut ? L'esprit chrétien, zèle à servir Dieu, peut-il en même temps se définir l'habituelle tendance au ciel et l'aspiration constante au salut de l'âme ? La difficulté n'est pas grande. Ces deux idées coïncident, désir du ciel et zèle du service de Dieu, l'une faisant partie de l'autre. L'ardeur de bien servir Dieu, dans sa notion même, implique et inclut objectivement l'élan de l'âme vers la possession de Dieu et la

Vision béatifique. — Faisons abstraction des promesses divines aux bons serviteurs : *Euge, serve bone... supra multa te constituam*, promesses qui relient par elles-mêmes le culte de Dieu à la récompense du ciel. — Mais je dis que le zèle de bien servir Dieu contient, en soi, l'aspiration au Ciel, plus ou moins consciente et réfléchie, nécessaire et réelle.

Car enfin, vouloir se dépenser pour Dieu ici-bas, c'est bien vouloir reconnaître et proclamer son souverain domaine le plus possible, et comme cette aspiration ne trouve point à être satisfaite ici-bas, elle se termine naturellement au Ciel. Le besoin est irrésistible des serviteurs de Dieu, comme tels, d'honorer toujours mieux les perfections divines par l'acquiescement respectueux de l'intelligence, par la soumission de la volonté avec les énergies sous sa gouverne, car la gloire consiste en cela, *cognitio cum laude*. — Hélas ! la faim et la soif des vrais serviteurs ne peut jamais être rassasiée ici-bas. Plus ils offrent d'hommages, plus leurs yeux s'ouvrent à la grandeur des devoirs à rendre à Dieu, à l'Infini, ce qui allume et attise encore leur zèle, mais sans espoir de le voir satisfait sur terre, et leur fait jeter ce cri magnanime : " *Ad* majorem *Dei gloriam :* à la gloire de Dieu toujours, toujours plus grande ! "

En voulant reconnaître et proclamer le souverain Domaine le plus possible, ils aspirent à un culte de Dieu plus parfait qu'ici-bas, à lui rendre des hommages moins indignes que ceux d'ici-bas, par la connaissance lumineuse enfin des grandeurs divines, par le don total enfin du cœur.

Pour terme tout indiqué à cette aspiration vers un culte de Dieu plus parfait qu'ici-bas se présente la possession du Ciel, la Vision béatifique ! Culte parfait de Dieu, celle-là, puisque connaissance et louange parfaite, puisque glorification suprême de Dieu en même temps que celle des élus, et ainsi, l'ardeur à servir Dieu implique objectivement le désir du Ciel, et ces deux notions s'identifient avec l'esprit chrétien.

J'ai donc droit de dire, pour conclure cette analyse, que l'esprit chrétien est le vol de l'âme vers le Ciel, vol habituel, soutenu, animé, vol de toute l'âme, de ses pensées, de ses aspirations, de ses activités et énergies.

Si vous en convenez, nous verrons de plus en plus clair dans cette vérité que le Tiers-Ordre est une *école d'esprit chrétien*, que le Tertiaire est bien à l'école, et à quelle école !

Certes, par Tertiaire, je n'entends pas précisément celui qui en porte l'habit. L'habit ne fait pas le moine ici, pas plus que dans les autres cas. Être Tertiaire, par exemple, et mondain de sentiments, ce sont deux termes qui jurent de se trouver ensemble. Les plaisirs du monde pour le Tertiaire ? Mais non, il n'a point le cœur si vain et léger comme paille. Il a même voué une haine robuste au monde, Il s'est officiellement déclaré son ennemi, comme Saint Paul : *mundus mihi crucifixus est et ego mundo*. L'éloignement du monde est pour le Tertiaire un devoir d'état. — Appelons-en au petit Catéchisme du Tiers-Ordre. Je cite : " Le Tiers-Ordre a pour objet de donner à la vie laïque les avantages spirituels de la vie religieuse " Et encore : " En tout temps, le Tertiaire doit éviter dans ses vêtements le luxe et la mondanité. Il doit fuir les bals, les spectacles dangereux, " etc. Donc, comme il faut au bon grain rester enfoui sous terre pour fructifier, il faut également au Tertiaire, vivre retiré du monde. Il y a là pour lui une de ses austères obligations.

Austère, oui, mais féconde aussi en proportion, d'une fécondité qui a pour fruit certain l'esprit chrétien, dont nous venons de dessiner la caractéristique. Quand l'âme est dégagée des chaînes, quand les pièges sont brisés par la fuite du monde, comment ne volerait-elle pas spontanément vers le Ciel ? Échappée à la fascination du mirage, que lui manque-t-il pour s'élancer à son centre ? Un ressort puissant la meut enfin sans obstacle. Désillusionnée de la tromperie, détachée du clinquant, elle accourra au vrai bonheur, c'est-à-dire au Ciel possédé déjà en espérance. Elle sera sur la terre sans être de la terre. Elle habitera le Ciel par ses plus ordinaires désirs. Un Tertiaire n'étant pas esclave du monde, son heureuse liberté devient celle des enfants de Dieu qui respirent pour Dieu seul et la possession de Dieu ! Cet éloignement salutaire des joies du monde, je le compare à la main tirant l'oiseau de sa cage, et le mettant en face de l'enivrant espace. Dans l'oiseau, l'ar-

deur de la liberté se réveille, un feu nouveau le brûle, et, éperdu, il s'élance, il monte, il plane. Ainsi est le travail mystérieux opéré chez le Tertiaire, ennemi du monde. Au dehors, rien d'insolite peut-être, mais il a, aux yeux des anges de Dieu, établi sa demeure dans des sphères plus hautes, et l'autre vie est toute sa pensée, son désir, son aspiration.

Et maintenant, il reste au Tiers-Ordre de soutenir le vol de l'âme de son disciple. Il est beau de bien commencer : *dimidium facti habet qui bene cœpit* ; mais il faut poursuivre jusqu'au terme : *virginem castam exhibere Christo*. Pour soutenir le vol des âmes, le Tiers-Ordre offre à ses Tertiaires, leur impose plutôt mille pratiques de la vie intérieure, exercices variés qui rompent et dressent l'écolier aux choses ascétiques, comme ceux qui initient l'élève sur les bancs de l'école aux mystères de la grammaire ou de la mathématique. Je m'en réfère encore au petit Catéchisme du Tiers-Ordre. J'y lis ce qui suit à peu près :

Chaque année, chaque mois, il faut courir au-devant de la direction éclairée du Supérieur, et lui entendre expliquer les secrets de la vie intérieure. Chaque semaine, chaque jour, des pratiques pieuses, de surérogation, mais obligées par la règle.

Reconnaissez-vous l'excellente école que constitue le Tiers-Ordre ? La semence de l'esprit chrétien en l'âme, la voyez-vous arrosée, fécondée par tant de piété qui l'entoure ? C'est la plante précieuse sarclée, émondée, travaillée avec amour par l'agriculteur. Est-il si malaisé de nous rendre compte des résultats ? Au-dessus de ces bas lieux, l'âme du Tertiaire, détachée, d'abord, par la fuite du monde, sent ses ailes croître en vigueur par la vie intérieure intense, entretenue par des enseignements, des pratiques et des exercices assidus. La pensée de Dieu et de l'autre vie, le goût et le désir du Ciel, dans le contact plus intime avec le monde surnaturel, la maîtriseront si bien que peu à peu tous les restes de la mondanité perdront leur empire en elle, s'atténueront, deviendront des ombres, des fantômes, et les seules réalités célestes occuperont à jamais toute l'âme.

Voilà l'œuvre d'une vie humaine entière, assurément, mais

dont les progrès constants sont garantis, dans une marche ascendante, par l'efficace de la grâce et des bénédictions inhérentes au Tiers-Ordre. — Tout bon élève fait la gloire de son école. De même, le Tertiaire qui a laissé façonner son âme et a permis à Saint François de l'enlever et de la fixer au-dessus de cette terre.

Un exemple et une preuve nouvelle de ma thèse se présente ici à ma pensée. J'ai mille raisons de ne point l'omettre ; c'est l'exemple de Saint Ignace de Loyola. Il fut Tertiaire aussi, le fondateur de la Compagnie de Jésus. Un des illustres adeptes du Tiers-Ordre, il lui dut aussi des secours puissants. Une fois converti, il courait et volait déjà dans les voies de Dieu, comme le témoignent, au jugement des Souverains Pontifes, ses *Exercices Spirituels*, composés à cette époque. Cependant, il rencontra dans le Tiers-Ordre une atmosphère où son âme ne fut pas dépaysée, bien s'en faut ! Il y fut l'écolier instruit qui trouve encore à apprendre, le maître qui enseigne ayant encore à se renseigner. Là, pendant de longues années, il poursuivit son vol vers les hauteurs. Et à cette pensée, je me complais à dire ici quelque chose des louanges du Tiers-Ordre de Saint François. Je le fais avec une conviction redoublée, affirmant que le Tiers-Ordre sait faire des Saints, c'est-à-dire de parfaits chrétiens!

Il faut m'arrêter. Mon sujet est touché à peine. Il reste à dire d'autres bienfaits du Tiers-Ordre dans le même ordre d'idées, car les Tertiaires sont générateurs d'esprit chrétien autour d'eux aussi. — Un esprit si divin tend à se répandre. Il ne serait pas selon Dieu de céler leur trésor. Ils engendrent, en effet, l'esprit chrétien dans leur famille, et la société en général. Je crois qu'il est réservé à d'autres de l'expliquer. Qui analysera, pourtant, qui pèsera toute l'influence de leur zèle ? Ils forment, pour leur part, le sel de la terre, et pour une part appréciable. Leurs exemples, d'abord, prédication éloquente, la plus douce et la plus insinuante, leur autorité s'exerçant à l'occasion en faveur de l'esprit chrétien, leurs paroles, leurs avis charitables, leurs conseils aussi, tout cela fait œuvre de diffusion de l'esprit du Christ autour d'eux.

En vérité, le monde serait lamentablement appauvri, si on

lui ôtait cette brillante et pure efflorescence de l'Évangile qu'est le Tiers-Ordre de Saint François. Veuille le grand Dieu de qui tout don parfait procède, le bénir et le propager de plus en plus, à travers l'univers catholique, pour le triomphe croissant de l'esprit chrétien !

2. Fruits individuels du Tiers-Ordre

Rapport présenté par

le R. P. Germain, O. F. M.

Commissaire du T.-O.

Monseigneur l'Archevêque,
Mes Seigneurs,
Mes Sœurs et mes Frères,

De tous les dialogues ineffables dont Notre-Seigneur daigna entretenir notre illustre sœur Sainte Marguerite de Cortone, le plus frappant est celui du 28 décembre 1289. " Ma Fille, dit Jésus, je t'ai déjà plusieurs fois révélé tout l'excès de mon amour pour les âmes que j'ai rachetées à un si haut prix. C'est à cause de son zèle pour le salut du genre humain que l'Ordre des Frères Mineurs me plaît entre toutes les milices spirituelles de l'Église : ses apôtres sont les plus grands pêcheurs d'âmes qu'il y ait aujourd'hui sur la terre. C'est Moi qui l'ai planté dans le jardin de l'Église... Oui, ma Fille, l'Ordre de mon serviteur François, voilà l'Ordre qui ressuscite les âmes et dont je bénis et bénirai toujours les œuvres. Voilà le jardin que j'aime avec prédilection. " — Marguerite émerveillée répondit : " Pourquoi, Seigneur, l'appelez-vous votre jardin de prédilection ? N'y a-t-il pas dans votre Église d'autres parterres où se cultive la fleur du divin amour ? — Il y en a, mais aucun ne lui est comparable ?..." Puis, montrant la Très Sainte Vierge Marie: " Voilà ta Mère: elle t'aime et te protège."

De cet authentique récit, permettez-moi, mes Sœurs et mes Frères, de tirer les réflexions en accord avec le but que je me propose.

Le Tiers-Ordre étant un moyen de vous faire mieux pratiquer vos obligations de chrétiens, vous crie " Amour, amour. " Le Tiers-Ordre faisant partie de l'Ordre Séraphique, appelé par Notre-Seigneur l'Ordre de l'amour, vous pousse à l'amour. Saint François, notre Père, ayant reçu pour lui-même et pour ses enfants une grâce spéciale d'amour, veut développer en vous ses flammes purificatrices et actives. Bref : au Tiers-Ordre vous êtes les disciples de l'amour. Léon XIII, le 12 avril 1883, ne pensait pas autrement : " Nous concevons de bien douces espérances, disait-il, en voyant que plus les sectes s'acharnent contre le Christ, s'efforçant d'arracher des cœurs les maximes de son Évangile divin, et plus aussi l'œuvre des Tertiaires se fortifie... puisque les Tertiaires... veulent faire revivre en eux l'esprit éminemment évangélique de l'humble Pauvre d'Assise : soit par la mortification, soit par l'exercice de la prière, soit par l'amour de Dieu et du prochain, qui en est la perfection. " Et le 18 décembre 1884, il ajoutait : " Le Tiers-Ordre fait de vrais chrétiens, non seulement par les prescriptions positives de la Règle, que Nous avons accommodées aux nécessités actuelles, mais encore par le côté négatif : c'est-à-dire, par les prohibitions volontaires qui éloignent les âmes du mal et du vice. *Declina a malo et fac bonum* (Ps. xxxvi, 27) Voilà comment on aime, car voilà comment on prouve en actes son amour. "

Telles sont mes deux pensées : puissent-elles vous faire désirer d'être les arbres fruitiers du jardin d'amour de Notre-Seigneur : *posui vos ut fructum afferatis* (Jean, xv, 16). Elles y réussiront, si la Très Sainte Mère de Dieu nous demeure clémente : *Virgo Maria sit nobis clemens.*

I

Un jour, un gentilhomme espagnol causant avec Saint Pierre d'Alcantara, se laissait aller à mille déclamations pessimistes

contre son siècle. " Mon ami, dit le Saint, vous êtes père de famille, chef de maison : faites donc observer chez vous la loi de Dieu dans toute sa perfection, par la double voix de l'autorité et de l'exemple. Et puisque la famille est la société en raccourci, que chacun en fasse autant, et le monde sera sauvé. " Que chacun prenne pour soi cet avis, et médite ce que je vais dire.

" *Declina a malo*, écarte-toi de tout mal. " La Règle va vous en indiquer les principales sources empoisonnées.

C'est d'abord l'esprit de critique, de murmure, d'insubordination envers l'Église et la sainte hiérarchie : de Saint François la liturgie dit : Il fut l'homme catholique, ordonnant qu'on gardât la foi de l'Église et que par-dessus tous on vénérât ses prêtres.

C'est cet esprit prétendu large et scientifique, qui, pour éviter ce qu'il appelle actuellement les petitesses, les subtilités, les restes d'ignorance, se fait le complice plus ou moins conscient de toutes les erreurs modernes, et l'adversaire de la vraie foi qui est simple et enfantine, étudiée et méditée. Le Ciel vous préserve des contrefaçons de la vraie et théologale vertu de foi !

C'est ensuite la mollesse du caractère qui, ne connaissant plus la pénitence et l'abnégation — que prêchent le nom et l'habit de l'Ordre de la Pénitence — se croise les bras devant tout devoir gênant, se contentant de suivre le courant, qui prévaut dans l'entourage. Alors on n'a plus à cœur la pratique des vœux sacrés et solennels qu'on a émis au Saint Baptême, et que la Profession fait renouveler : car il faudrait se faire violence, et par respect humain on ne veut à aucun prix se distinguer du nombreux troupeau, qui, de nos jours, se contente d'un vernis vertueux et des qualités ordinaires, nullement gênantes à la nature déchue. C'est encore l'égoïsme cruel, qui bien loin d'avoir la charité, fait de soi son but, son tout, son dieu : appartenir à une Fraternité, c'est donc s'oublier afin de travailler pour le corps moral dont on a l'honneur d'être membre. La Règle vise encore l'égoïsme, lorsqu'elle prescrit des devoirs pour les pauvres, les malades,

les défunts ; quand elle vous exhorte à être des anges pacificateurs. N'est-ce pas l'égoïsme entendu dans son sens large, qui cause tant de jugements téméraires, tant de calomnies et médisances, tant de rancunes et froideurs : n'est-ce pas lui encore qui de plus en plus creuse des abîmes entre chrétiens ? Et tandis que juifs, francs-maçons et impies savent habilement s'unir pour " méditer et exécuter des plans iniques contre Dieu et son Christ " (Ps. II, 2), tandis que les jouisseurs de tout calibre et les mondains savent se concerter pour organiser leurs fêtes vaines et stériles (Id., 1) ; l'égoïsme nous désagrège, et nous ne savons plus nous comporter en frères de la même maison ; en enfants du même Père, Dieu ; en disciples du même Législateur et Sauveur, Jésus ; en confrères et consœurs de la même foi : *sed estis cives sanctorum et domestici Dei* (*Eph.*, II, 19). N'est-ce pas encore l'égoïsme, le faux amour du moi, qui pousse les âmes à ne plus penser aux trésors immortels et indestructibles que l'Espérance chrétienne nous promet ? Mais à les engager à aimer avidement ces richesses périssables, que les voleurs pillent, que la rouille ronge, que la teigne dévore : (MATH., VI, 20), alors les hommes, devenant selon l'énergique expression de Saint Pierre Chrysologue *divites pœna non censu*, plus riches en soucis qu'en monnaie " ne sont plus ce qu'ils doivent être: *tanquam peregrini et advenæ in hoc sæculo* (I PET., II, 11). De là vient que nombreuses sont les existences qui se passent en un attachement désordonné à l'argent, en une recherche passionnée des moyens honnêtes ou non qui amplifient les profits, centuplent les capitaux ; au point de réaliser ces fortunes colossales, trop souvent insultantes à la morale, et à la " sublime dignité des pauvres. " La Règle du Tiers-Ordre vous rappelle qu'étant fils du Patriarche François, époux de Dame Pauvreté, il vous faut faire votre testament en esprit de détachement.

A côté de l'orgueil et de l'égoïsme, se trouve une autre source empoisonnée, plus néfaste encore ; car, d'un côté, elle animalise plus l'âme humaine, et, de l'autre, petit est le nombre de ceux qui ne trempent pas leurs lèvres à ses flots séduisants : la sensualité !

Ah ! Contre elle la Règle élève une série de prescriptions

prohibitives destinées à arrêter cette épidémie néfaste que Satan répand partout, écoutez plutôt :

" Les membres du Tiers-Ordre jeûneront la veille de l'Immaculée-Conception et du Patriarche Saint François, et ils auront un grand mérite, si d'après l'ancienne Règle, ils jeûnent le vendredi et font maigre le mercredi. Notre-Seigneur avait dit : *Hoc genus non eiicitur nisi per orationem et ieiunium.* (MAT., XVII, 20).

" Ils observeront, continue la Règle, la frugalité dans le boire et le manger et fuiront les repas licencieux. " Le Saint-Esprit a dit : *attendite vobis ne forte graventur corda vestra in crapula et ebrietate et curis huius vitæ et superveniat in vos repentina dies illa* (LUC, XXI, 34) *nolite inebriari vino in quo est luxuria* (*Eph.*, V, 18).

" Ils s'abstiendront dans leur habillement, ajoute la Règle, de tout ce qui ressent le luxe et l'élégance mondaine, gardant selon sa condition les règles de la modestie, fuyant avec la plus grande vigilance les bals, et les spectacles dangereux. "

A ce propos, laissons parler une de nos Sœurs tertiaires congressiste de Reims, le 21 août 1896 :

" Combien de nos Sœurs comptons-nous dans chaque Fraternité observant cette loi ?... Cependant je ne crains pas d'affirmer que le luxe est la plaie la plus profonde de cette fin de siècle. Il absorbe toutes les facultés de la femme, abaisse les caractères, transforme en adorateurs du veau d'or les descendants des preux. La plupart des chrétiennes dépensent leurs forces et leur intelligence à combiner une toilette nouvelle, à disposer les mille bibelots, sans usage prévu, qui encombrent leurs demeures. La ruine pour les riches, la prostitution pour les pauvres, voilà le résultat de tant de rêves, de tant de combinaisons savantes. Les Sœurs du Tiers-Ordre sont femmes, et par le fait habiles à couvrir leur manque de vertu d'un semblant de raison: " Leur condition exige une mise recherchée" : elles oublient que Saint Louis, roi de France, rendait la justice sous un chêne et qu'une couche de cendres fut sa dernière couche. Et Sainte Elisabeth ?... On ne saurait nier que Mesdames de Ségur et de la Ferronnays n'appartinsent au

meilleur monde et ne fussent des héroïnes de charité. Cependant les bottines percées de la seconde et les robes défraîchies de Madame de Ségur ont une grandeur que ne sauraient atteindre les étoffes précieuses, les bijoux et les meubles somptueux, auxquels nous sacrifions le salut de notre âme et l'avenir de la patrie... Hélas ! ces deux articles si sages sont lettre morte pour la plupart de nos Sœurs, et l'éternelle excuse " les exigences de ma position " est remise en avant pour obtenir les dispenses des Supérieurs. Il serait nécessaire qu'avant de formuler la demande de dispense (de nos jours on n'en demande même plus) les Sœurs puissent dire à Jésus à la minute suprême de l'Union Eucharistique : " La recherche de ma mise, le luxe de ma maison, la délicatesse de ma table me sont imposés par ma position sociale ou par la volonté expresse de mon mari. Si j'habille mes enfants de velours et de soie, et si je les abandonne aux soins de mes domestiques pour courir les salons, les bals, les théâtres, c'est que je ne puis en aucune façon éviter ce genre de vie : car une volonté à laquelle vous m'avez soumise me l'impose. " Grand serait le nombre de nos Sœurs qui ne pourraient tenir ce langage ! La plupart seraient forcées de convenir que leur vie dissipée ébranle leur position au lieu de la consolider, et que leur mari — le plus souvent — ne va au bal ou au spectacle que pour les satisfaire. J'ai connu bien des familles où les choses se passaient ainsi, et les chrétiennes frivoles qui étaient à leur tête avaient le talent de se poser en victimes auprès de leurs confesseurs qui ne pouvaient soulever des voiles, qui pour moi n'avaient aucun mystère... Saint François, en proscrivant le luxe sous toutes ses formes, débarrasse ses filles des entraves qui occupent inutilement leurs journées : en proscrivant les bals, les spectacles dangereux, les excès de la table, il préserve la famille des dissolvants les plus dangereux et de désordres inqualifiables. "

II

Voilà donc dans tout son jour la 1ère pensée de la Règle : *Declina a malo ;* en vue de vous faire aimer, vous religieux de l'Amour, écartez ce qui déplaît au Bien-Aimé.

Il faut encore Lui donner des preuves positives : *si diligitis Me, mandata mea servate*, crie-t-il Lui-même (JEAN, XIV, 15). Saint François n'a pas oublié ce texte divin ; aussi a-t-il fait de votre profession la rénovation de votre promesse d'observer les commandements de Dieu et de l'Église notre Mère.

Il prescrit une plus fréquente réception des sacrements de Pénitence et d'Eucharistie ; afin que vos âmes y puisent la force de se relever, de se préserver, la force aussi d'aimer envers et contre tout, d'aimer par-dessus tout.

Il impose le doux et glorieux fardeau de réciter l'office divin ; par cette prière quotidienne, officielle, qui participe aux privilèges du Bréviaire sacerdotal, voilà le Tertiaire député de la Sainte Église, priant pour elle, priant en son nom ; puis, que d'avantages précieux ! sans parler des services qu'elle rend au monde, l'âme y puise des grâces abondantes en vue de la sanctification personnelle ; elle entretient ainsi le feu de l'amour divin (S. Bonaventure). Et si nous ajoutons que la Règle prescrit un chapelet pour le repos de tout frère et de toute sœur décédés, nous verrons que la Troisième Milice Séraphique est une école pratique de charité intelligente et une société admirable de secours mutuels. Et pour compléter le chapitre capital de la prière : sans parler du *Benedicite* et des " Grâces ", le Séraphique Législateur veut que ses enfants assistent quotidiennement à la Sainte Messe. Pouvait-il ne pas désirer que les âmes s'approchent de ce " soleil des exercices de piété " (Saint François de Sales), et aillent se purifier et s'échauffer au contact intime du Christ-Hostie, qui, en ce Sacrifice non sanglant plus qu'ailleurs, nous témoigne son amour et en octroye les brûlantes ardeurs.

L'amour de Dieu ne va pas sans la charité pour le prochain. Chérissant le Seigneur, nous devons notre dilection à ceux qui sont ses images et ses enfants, car, a-t-Il déclaré Lui-même, " *mon* précepte est que vous vous aimiez les uns les autres comme Je vous ai aimés (JEAN, XV, 12) ; ce que vous faites au plus petit, c'est à Moi-même que vous le faites. (MAT., XXV, 40).

Saint François dont les paroles et le cœur sont toujours à

l'unisson avec ceux du Divin Maître, vous remémore ces obligations ;il vous prêche dans sa Règle le devoir de la charité et de la bienveillance envers tous ; celui d'apaiser les discordes, de visiter les confrères malades et de veiller à ce que les derniers Sacrements leur soient conférés à temps.

Il prescrit la réunion mensuelle, qui, entre tant d'avantages qu'elle procure, est destinée à cimenter l'amour fraternel.

Et n'oubliant pas enfin qu'aux obligations de la charité viennent parfois s'adjoindre des devoirs de justice, il vous fait souvenir qu'en vos familles vous devez à vos subordonnés d'écarter de leurs yeux les livres, journaux et lectures portant quelqu'atteinte aux bonnes mœurs ; qu'à tous ceux de votre foyer vous ne devez cesser de payer la dette du bon exemple.

III

Voilà donc comment, en observant bien sa Règle, le Tertiaire devient un disciple de l'Amour, mais un disciple *vrai*, *sincère*, *dévoué*, et partant un *saint*.

Se rappelant la juste remarque de Saint Pierre d'Alcantara, mentionnée plus haut, que chaque membre des fraternités séraphiques suive ce programme : que chaque fraternité fasse de même, alors le Tiers-Ordre sera — comme le disait à Sainte Marguerite de Cortone le Christ Jésus Lui-même -- : " Le jardin de son Amour. "

Certes, je n'ai pas la prétention de savoir si au Canada il en est pratiquement ainsi. Dieu seul " sonde les reins et les cœurs " (*Ps.*, VII, 10), et nul — sauf le confesseur — n'a le droit d'entrer dans le sanctuaire privé des consciences. Mais si je considère les fruits extérieurs — et voilà 22 ans que je m'occupe du Tiers-Ordre et vis parmi les Tertiaires, que je les vois à l'œuvre — je déclare hautement qu'en général ils sont bons : qu'ils puisent dans leur Sainte Règle et la force de s'écarter du mal et celle de faire beaucoup de bien : avantages immenses qu'ils n'eussent pas eus souvent s'ils n'avaient pas été Tertiaires ; bien plus, qu'ils n'ont eus fréquemment que parce qu'ils étaient Tertiaires.

Je ne prétends rien de plus. Et si la Troisième Milice Séraphique ne porte pas des fruits individuels plus suaves et plus nombreux (celui qui traitera des avantages *sociaux* étant plus à même que moi, pour compter les vocations religieuses sorties des rangs du Tiers-Ordre, les œuvres nées de lui, opérées par lui ; pour compter encore tant de saintes âmes, " toujours les mêmes, " qui sont les chevilles ouvrières des autres associations paroissiales ou urbaines — et 95 fois sur 100 ce sont des Tertiaires — pour compter enfin, si possible était, combien ont puisé chez Saint François le don d'être pères, mères, époux, enfants, citoyens accomplis) ; si dis-je, la Troisième Milice Séraphique ne porte pas des fruits individuels plus suaves et plus nombreux ; que les détracteurs du Tiers-Ordre franciscain veuillent bien ne pas l'attribuer au Tiers-Ordre qui depuis 695 ans a fait ses preuves, mais bien à la culture trop imparfaite que ses membres reçoivent souvent. Alors, s'il n'est pas juste d'exiger d'une bonne terre qu'elle produise des fleurs rares et embaumées, lorsqu'elle n'a reçu que des semences communes ; comment espérer plus du Tiers-Ordre, quand on fait SI PEU en sa faveur, *metis ubi non seminasti, et congregas ubi non sparsisti : scio quia durus es.* (MAT., XXV, 24).

IV

Notre-Seigneur ne peut donc pas, en descendant dans le parterre du Tiers-Ordre, y cueillir aussi abondantes qu'Il les désire, les fleurs rares et belles qu'Il est en droit d'attendre : et les parfums même qu'Il y respire ne sont pas assez suaves pour Lui. *Dilectus meus descendit in hortum suum ad areolam aromatum, ut pascatur in hortis et lilia colligat* (*Cant.*, VI, 1). Afin donc que de cette " Journée franciscaine " date une ère de plus intense fidélité à la Règle et de fruits plus abondants, je me permets de soumettre à l'étude les trois vœux suivants :

(*a*)

Le choix judicieux des postulants s'impose, tant pour la sainteté et l'honneur du Troisième Ordre que pour sa stabilité : l ebon gouvernement des Fraternités et leur spirituelle fécon-

dité le demandent absolument. *Vos estis sal terræ : quod si sal evanuerit, in quo salietur ? ad nihilum valet ultra nisi ut... conculcetur ab hominibus* (MAT., v. 13).

(*b*)

Qu'un noviciat sérieux, sous les yeux d'un directeur zélé et avec le concours intelligent des maîtres et maîtresses de novices, soit facilité à tous : *on le leur doit ;* de façon qu'à la profession ne soient présentés que les candidats connaissant bien la Règle, et son commentaire : surtout comprenant l'esprit que Notre Séraphique Père Saint François lui a donné.

(*c*)

L'assemblée mensuelle étant à certains égards pour les profès, ce que le chapitre est pour les religieux ; qu'au lieu d'instructions pieuses sur toutes sortes de bons sujets, on leur commente la Règle et son esprit. Qu'on y traite aussi de la vie de Saint François et des saints des trois Ordres ; à cette intention — pour faciliter le travail des directeurs, — je suggère qu'on imprime à leur usage les Conférences du Tiers-Ordre données par Sa Grandeur Monseigneur Cloutier, pour les Tertiaires du Diocèse de Trois-Rivières.

Puisse-t-on comprendre que le Tiers-Ordre ne sera le " jardin de l'amour du Christ Jésus que si les Tertiaires savent " se faire violence," et si ceux qui le dirigent veulent " se gêner, " (MAT., XI, 12). Il est comme un de ces arbres qui rendent des fruits excellents et abondants lorsqu'il est bien cultivé. Donnons-lui donc une terre bien préparée ; je veux dire des âmes bien choisies ; une chaleur tempérée, c'est la direction ferme et sagace du discrétoire ; un jardinier habile, voilà le directeur zélé et bien instruit ; une irrigation périodique, c'est la sainte Visite annuelle, faite sans mélange d'exercices d'autre nature, si bons soient-ils. Alors le Tiers-Ordre sera ce qu'il doit être : *Similis est grano sinapis quod homo plantavit :* maius est omnibus oleribus *et fit arbor : — In hoc clarificatus est Pater meus ut* fructum PLURIMUM *afferatis.* (MAT., XIII, 31 — JEAN, XV, 8).

3. Fruits sociaux du Tiers-Ordre

Rapport présenté par

M. le Docteur Dufresne

Ministre de la Fraternité St François de Montréal.

La Société a toujours été en lutte contre elle-même et cette lutte est aussi ancienne que le monde, étant une conséquence de la chute d'Adam.

C'est l'antagonisme entre l'esprit du mal et l'esprit du bien, entre les enfants de Dieu et les enfants des hommes. En un mot : la haine contre l'amour.

Dieu, malgré qu'il eût écrit sa loi dans le cœur de l'homme, en voyant 2,000 ans après la création sa perversion, se vit obligé de lui donner de nouveau sa loi, et cette fois, il l'écrivit sur la pierre, puisqu'elle s'était effacée de son cœur.

Et ce décalogue, c'est la loi par excellence qui devra guider la Société humaine.

Cet acte de Dieu, fut-il suffisant pour endiguer le mal social ?

Non ! Quatre mille ans après la création, Dieu envoya aux hommes son propre Fils pour leur donner sa loi verbale.

Et que répondit Jésus-Christ aux Pharisiens, à la question que lui fit l'un de leurs docteurs de la loi ?

Maître, quel est le plus grand commandement : — Vous aimerez le Seigneur votre Dieu de tout votre cœur, de toute votre âme et de tout votre esprit.

Et voici le second qui lui est semblable : Vous aimerez votre prochain comme vous-même pour l'amour de Dieu.

Et que dit Saint Jean, le disciple bien-aimé, quand, étant empêché par son grand âge de parler longuement aux fidèles, il se contentait de leur répéter constamment : Aimez-vous les uns les autres.

Voilà le règlement de toute la question sociale.

Fut-ce encore suffisant pour maintenir la société sous la loi ?

Non, treize siècles après son avènement, le Christ trouvant la société encore retournée au matérialisme, ayant oublié la

grande loi de l'amour, fut obligé de se crucifier de nouveau dans la personne du Pauvre d'Assise, le Stigmatisé de l'Alverne.

Et François fut suscité par Dieu pour régénérer la société de nouveau pervertie.

Et comme dit Léon XIII à ce propos : " Lorsque de grands maux se produisent en ce monde, et que l'heure providentielle du secours a sonné, Dieu se suscite un homme, non pas pris dans la foule, mais éminent et unique, qui est préparé par Lui à l'œuvre du salut public. "

Que fit François pour guérir les maux dont souffrait la société de son temps : Il fonda son Troisième Ordre, ce Tiers-Ordre dont la règle est l'observation plus parfaite des commandements de Dieu et de l'Église.

Et comme dit Pie X : "Si François n'avait rien fait pour l'Église que le Tiers-Ordre, il devrait encore, pour ce seul fait, être compté parmi les hommes qui ont le plus admirablement mérité de la société chrétienne. "

***

Quels furent les fruits sociaux de cet Ordre admirable, depuis sa fondation, il y a sept siècles, jusqu'à nos jours ?

Les énumérer est chose impossible ; contentons-nous d'en choisir les plus saillants.

Durant les trois premiers siècles de son existence, le Tiers-Ordre a brisé la féodalité — hâté l'émancipation des communes — donné au peuple la conscience de ses droits et de ses devoirs — facilité les groupements corporatifs et professionnels — créé ce que nous appelons aujourd'hui les mutuelles, les syndicats ouvriers et agricoles.

En Italie : Il pacifia le pays ruiné par un siècle de guerres civiles, renversa l'autorité des empereurs étrangers et restaura celle des Papes, secoua le joug des usuriers juifs, éleva les Monts de Piété, ces établissements de crédit populaire.

En France : Avec Louis IX, qu'on pourrait appeler le plus grand et le plus saint des Tertiaires, la prospérité du royaume fut rétablie. Avec Jeanne d'Arc, le pays triompha de l'invasion étrangère.

Avec la Ligue, le Tiers-Ordre arracha la dynastie au péril protestant.

En Espagne : Avec Saint Ferdinand, il libéra le territoire national de la domination musulmane.

***

Et à la fin du siècle dernier, quel était l'état de la société ?

Bien lamentable, puisque Dieu suscita un grand pape, l'immortel Léon XIII qui lança aux quatre coins du monde son *Misereor super turbam.*

J'ai pitié de cette foule qui souffre d'une condition de vie bien imméritée, et qui a faim de la justice et de la vérité.

Que conseille-t-il au peuple pour le guérir de ses maux : le Tiers-Ordre franciscain.

Ce grand Pape du Rosaire et du Tiers-Ordre dit qu'il s'était senti inspiré en recommandant aux foules la règle de vie de Saint François. Comme sept siècles avant lui, le Pape Innocent III avait vu en songe la Basilique de Saint-Jean de Latran qui s'en allait en ruine, et qui n'était soutenue que par deux piliers, Dominique et François. — Saint Dominique qui devait sauver le monde avec son Rosaire et François avec son Tiers-Ordre.

Le Tiers-Ordre sous l'impulsion de Léon XIII prit beaucoup d'extension parce que ce Pape en rendit la règle plus accessible aux conditions de la vie présente.

Voyant dans le Tiers-Ordre le remède aux maux présents, il l'encouragea par 4 encycliques remarquables :

Auspicato en 1882, où il dit : " Plaise à Dieu que les nations chrétiennes adoptent la règle du Tiers-Ordre avec autant d'ardeur qu'elles mettaient d'empressement à accourir de toutes parts vers Saint François lui-même. "

Dans *Misericors* en 1883 : " Le Tiers-Ordre a été institué et disposé pour la multitude. "

Et en 1884, dans sa fameuse encyclique : *Humanum genus,* contre la Franc-Maçonnerie, où il dévoile cette secte pernicieuse et lui oppose le Tiers-Ordre. : " La règle du Tiers-Ordre

est une école de *liberté*, d'*égalité* et de *fraternité*, trois mots dont la Franc-Maçonnerie abuse étrangement, mais en réalité, trois grandeurs apportées au monde par le Divin Rédempteur et précieusement gardées par Saint François.

Nous voulons parler de cette liberté des enfants de Dieu qui refuse de porter le joug odieux de Satan et des passions. — De cette fraternité dont la source se prend en Dieu.— De cette égalité, qui fondée sur les droits de la justice et de la charité, loin de rêver l'abolition des distinctions sociales, fait de la variété même des conditions et des devoirs, un concert harmonieux tout au profit des intérêts et de la dignité des peuples. "

Puis dans l'encyclique *Quod auctoritate* en 1885, où il annonce un jubilé extraordinaire et démontre la nécessité de rappeler la société à la pénitence, il signale le Tiers-Ordre comme moyen de mettre cette vertu sous la garde d'une institution stable.

Ce programme de Léon XIII, mais c'est toute la question sociale résolue et au moyen du Tiers-Ordre. Partout où on l'a suivi, la société est redevenue chrétienne et a vécu en harmonie.

Pie X à son tour n'a-t-il pas dit : " C'est par le Tiers-Ordre franciscain que se fera cette restauration sociale dans le Christ qui me tient tant au cœur. "

Et dans une autre occasion : " Si la France avait écouté Léon XIII et avait organisé le Tiers-Ordre ! "

Oui, si la France avait organisé le Tiers-Ordre, elle n'aurait pas eu et elle n'aurait pas pour la gouverner une poignée de sectaires qui lui ont enlevé son culte, ses prêtres, ses religieux et ses religieuses. Oui, ses prêtres, qu'elle est heureuse maintenant de voir revenir lui apporter dans la boue des tranchées, le suprême secours de la religion chrétienne.

Néanmoins, partout en France, où on l'essaie, le Tiers-Ordre réussit à grouper les énergies et les initiatives catholiques divisées. Demandez, par exemple, à Mr Léon Harmel, ce noble patron qui occupe plusieurs milliers d'employés au Val-des-Bois, et qui d'après le témoignage de ses propres ennemis, a créé des usines modèles. Demandez-lui qui l'a inspiré, il vous répondra : " Nous sommes entrés dans le Tiers-Ordre fran-

ciscain en 1861. C'est alors seulement que nous nous sommes mis à l'œuvre pour la réforme chrétienne de nos ouvriers. ”

Que disait l'apostat Renan, de l'utilité sociale du Tiers-Ordre : “ Les idées de François d'Assise sont le seul remède aux maux de notre temps. ” La prétention de notre siècle est de faire de grandes choses sans grandeur morale. Son inexpérience de l'histoire, l'ambition qu'il a d'inaugurer une ère nouvelle, lui inspirent une confiance exagérée en la richesse. Or, voici un pauvre homme, Saint François d'Assise, qui fait ce que ne feront jamais nos grands hommes d'action : “ Une œuvre durable pour sept ou huit siècles et impliquant des principes vrais pour l'éternité. ”

La Belgique, ce noble pays qui a su ne pas vendre son honneur, a organisé le Tiers-Ordre; c'est ce régiment d'élite qui a repris le gouvernement des mains des Francs-Maçons.

Récemment, n'a-t-on pas entendu du haut de la chaire de cette chapelle, le R. P. Rutten nous dire : que les Tertiaires belges avaient contribué largement au succès de sa campagne contre le socialisme.

Écoutez maintenant ce que disait du Tiers-Ordre Mr Verhaegen, Tertiaire lui-même, au Congrès tertiaire de Bruxelles, en 1897 : “ Quel milieu, en effet, plus propre à fomenter l'esprit de concorde et de paix, que nos cordiales fraternités du Tiers-Ordre ? Là, règne et s'épanouit la véritable démocratie chrétienne, celle qui ne procède pas des passions humaines mais de la pure doctrine de l'Évangile. Là, on se souvient que la naissance spirituelle de tous les hommes leur confère une même noblesse, une même splendeur d'origine. Là, on apprend à tempérer les nécessaires distinctions de la hiérarchie sociale par la pratique de la charité vraiment chrétienne. Là, enfin, on rapproche les hommes, au lieu de les éloigner les uns des autres, par de déplorables antagonismes et par de mutuelles défiances. ”

Comme conclusion : Ne pourrait-on pas dire des Tertiaires, ce que les païens disaient des premiers chrétiens : “ Mais, voyez donc comme ils s'aiment ! ” Et ne pourrait-on pas, par là, juger de la noblesse et de la sublimité du Tiers-Ordre, comme

on jugeait de la sublimité et de la noblesse du christianisme?

En Italie, le Tiers-Ordre est l'âme des Fédérations catholiques, ce qui fit dire au *Ministre Bonghi* : " Il ne s'est pas fait une réforme sociale, ni créé une institution populaire dont on n'ait emprunté l'idée à Saint François d'Assise. "

Le Tiers-Ordre franciscain, cette association, ou mieux cet Ordre religieux qui, depuis sept siècles, a pu être si utile à la société chrétienne, a dû nécessairement, pour arriver à ce résultat, renfermer dans son sein des membres de choix, a dû produire une élite et cette élite a dû, nécessairement aussi, avoir une influence sociale considérable.

Et quelle élite ! Mais ce serait nommer : plusieurs milliers de Saints ou Bienheureux ; neuf Papes, entre autres Pie IX, Léon XIII, qui a embrassé le Tiers-Ordre à la suite de sa digne mère, n'étant qu'évêque de Pérouse ; Pie X qui a été fait Tertiaire, n'étant qu'archiprêtre à Salzano, et Benoît XV notre Pape actuellement sur le trône de Pierre.

Des Cardinaux et des évêques en nombre incalculable.

140 têtes couronnées, et parmi les plus illustres, *Saint Louis*, roi de France, le Patron des hommes tertiaires, qui endossa la livrée de l'Ordre de la Pénitence, en même temps que sa mère Blanche de Castille. Et *Sainte Elisabeth de Hongrie*, Patronne des femmes tertiaires. Saint François de Sales, la Bse Jeanne d'Arc, Mgr de Ségur et le Bx Vianney, ce bon curé d'Ars, qui a dû hériter de Saint François son grand amour pour l'Eucharistie, et son respect du sacerdoce, de ce Séraphin d'Assise qui a voulu n'être que diacre par humilité.

Presque tous les Fondateurs des nouveaux Ordres religieux, qui devaient avoir une si grande influence sociale, s'inspirèrent de la Règle du Tiers-Ordre franciscain et furent des membres de cet Ordre : Saint Ignace de Loyola, fondateur des Jésuites, Sainte Angèle de Mérici, fondatrice des Ursulines, Saint Philippe de Néri, Saint François de Paule, Saint Paul de la Croix, Saint Vincent de Paul, le Bx Jean Eudes, le Vén. Mr. Olier, fondateur de Saint-Sulpice, le père et sanctificateur des Séminaires, etc.

Des *hommes d'état* comme : le Bx Thomas More, Garcia Mo-

reno et le Comte Albert de Mun (ainsi que son épouse). *De Mun*, qui fut le chef autorisé et l'orateur par excellence du parti catholique en France, et qui vient de mourir en donnant son cœur à son pays puisqu'il ne pouvait plus lui donner ses bras. Des *découvreurs d'Empire* comme: Christophe Colomb, V. de Gama. Des *soldats :* de Pimodan, de Sonis. Des *savants :* Galilée, Galvani, Volta, Branly qui est réellement l'inventeur de la Télégraphie sans fil, le professeur à l'Institut catholique de Paris. Des *écrivains et des artistes :* Dante, Michel-Ange, Raphaël, Murillo. *Lord Ripon,* qui après avoir été le grand maître de la Franc-Maçonnerie anglaise, est devenu un Tertiaire édifiant et très zélé. Le *duc de Norfolk*, premier Lord d'Angleterre, qui a vendu pour 7,000,000 de francs ses tableaux d'Holbein, pour pouvoir développer les écoles catholiques de son pays. L'honorable Sir C. B. de Boucherville, ancien Premier Ministre, et à sa mort Sénateur et Conseiller législatif, était Tertiaire, et vivait selon la règle du Tiers-Ordre. Sa charité était proverbiale. La délicatesse de son grand cœur le portait vers ceux qui sont habituellement oubliés, les pauvres honteux, les riches tombés. Il était très simple dans sa piété. Pendant un jour d'une grande tourmente électorale, alors qu'on le cherchait pour lui annoncer la victoire, on le trouva dans l'église faisant son chemin de la croix.

Vous direz: Mais certains de ces individus avaient joué un rôle très utile à la société avant leur entrée dans le Tiers-Ordre. Mais n'a-t-on pas souvent reconnu qu'après qu'ils furent Tertiaires, leurs succès avaient été plus grands et plus durables.

Enfin, au Canada, et je termine, la société a-t-elle bénéficié du Tiers-Ordre ?

Ici, comme ailleurs, l'œuvre par excellence du 1er Ordre de Saint François a toujours été la diffusion et la culture du IIIème Ordre.

Or, depuis l'arrivée au pays des colons français, jusqu'à la cession de la colonie à l'Angleterre en 1760, le Tiers-Ordre n'eut pas le temps de s'étendre suffisamment pour produire des fruits sociaux très marquants, vu que le 1er Ordre, après

cette date, perdit le droit de se recruter, et son extinction fut nécessairement suivie de la disparition du IIIème Ordre.

Néanmoins, l'influence en fut assez considérable pour avoir largement contribué à développer chez nos ancêtres, la foi si vive qu'ils ont toujours manifestée ; et contribué aussi à l'extension si facile de la dévotion à Saint Antoine de Padoue, dans nos vieilles paroisses.

De nos jours, c'est-à-dire, depuis 50 ans à peine, le Tiers-Ordre, pendant la 1ère moitié de son existence, sous la direction zélée de MM. de Saint-Sulpice et des RR. PP. Jésuites — et surtout pendant la seconde, sous celle des RR. PP. Franciscains, ses directeurs naturels, le Tiers-Ordre a produit des fruits sociaux déjà remarquables.

Du moins, si le temps de la moisson n'est pas encore arrivé, la semence est largement faite.

Mentionnons d'abord les œuvres nées du Tiers-Ordre franciscain et selon l'ordre chronologique :

Il y a 25 ans, des religieuses tertiaires régulières s'établirent à la Baie Saint-Paul, et aujourd'hui, elles comptent 12 maisons au Canada et aux Etats-Unis.

Il y a 20 ans, la Société Sainte-Elisabeth fut fondée à Montréal. Et elle embrasse à l'heure qu'il est dans son sein une trentaine de Demoiselles tertiaires, vivant en Communauté. Leur maison donne asile à une vingtaine de dames tertiaires ; et en plus, elles logent gratuitement un bon nombre de Tertiaires âgées.

Depuis 7 années, à Québec, la maison Sainte-Marguerite fait la même œuvre.

Il y a 10 ans, fut fondée à l'Hôtel-Dieu de notre ville, une Fraternité du Tiers-Ordre, parmi les servantes de l'Hôpital. Elles sont là, une quarantaine de membres, qui répandent parmi les autres employés la bonne odeur franciscaine.

Il y a 5 ans fut fondée, à Montréal, l'œuvre de l'*Ave Maria*, pour la protection de la jeune fille. La maison en fut placée dans le centre de la ville, afin d'atteindre celles surtout qui gagnent leur vie dans les bureaux et les maisons d'affaires. Une quarantaine de jeunes demoiselles logent habituellement

dans la maison, et plusieurs centaines viennent y prendre leurs repas. On y a même fondé une union mutuelle qui, outre des avantages spirituels, donne à ses membres de grands avantages temporels.

Depuis une couple d'années, les hommes tertiaires tiennent, dans les différentes paroisses de la ville, des réunions sociales pour s'occuper des intérêts temporels de leurs frères.

Déjà, les résultats en sont excellents, et on peut dire que, depuis ce temps, très peu de Tertiaires ont été sans position rémunératrice. Même, en certaines paroisses, on a établi des bureaux de placements, non seulement pour les Tertiaires, mais aussi ouverts au public en général.

Outre la publication mensuelle des *Revues du Tiers-Ordre* et *de la Tempérance*, le Tiers-Ordre tient constamment ouvertes des bibliothèques pieuses et gratuites.

***

Si maintenant nous envisageons le Tiers-Ordre au point de vue plus spécialement spirituel, nous constatons que : de par sa règle de vie, le IIIème Ordre franciscain est une pépinière de vocations religieuses. Un certain nombre de jeunes gens sont passés du Tiers-Ordre à un ordre plus parfait : le 1er Ordre. Et un nombre incalculable de jeunes filles sont entrées dans différentes communautés de femmes.

Et pour ne parler que des hommes, depuis 2 ans, chaque année, une soixantaine de Tertiaires font la retraite fermée chez les RR. PP. Jésuites, à leur Villa-Saint-Martin. Là, encore, on est édifié par la tenue vraiment recueillie des fils de Saint François.

Et cette Adoration Nocturne, dont les fondateurs se sont inspiré des paroles de Notre-Seigneur à Gethsémani : " Quoi ! vous n'avez pu veiller une heure avec moi ! " cette association expiatrice, fut fondée, tant en Canada qu'en France, par des Tertiaires. On peut dire, sans se tromper, que presque tous les membres sont Tertiaires.

Et cette fameuse lutte anti-alcoolique inaugurée, il y a une dizaine d'années, par votre Grandeur, Monseigneur, et menée

si rondement par nos Pères Ladislas, Hugolin et Joachim, franciscains, dans nos paroisses, où ils trouvaient un auditoire sinon formé de Tertiaires, du moins organisé par eux.

Lors de l'organisation, à Montréal, de la Ligue contre les modes scandaleuses, quel a été le chant de nos dames Tertiaires :

> Levons-nous, Femmes canadiennes,
> La Pudeur outragée enfin reprend ses droits !
> Que nos plus beaux attraits soient les vertus chrétiennes
> Pour joyau nous voulons : *La Croix !*

Dans nos paroisses, l'influence du Tiers-Ordre est-elle bien grande ? D'abord, disons que les Tertiaires, d'après leur règle, assistent quand ils le peuvent, tous les jours à la Sainte Messe et font la communion fréquente et même quotidienne. Dès avant le décret de Pie X sur la communion un certain nombre d'entre eux communiaient tous les jours. Qui voyez-vous faire fréquemment le Chemin de la Croix, cette dévotion si franciscaine ? surtout des Tertiaires. Dans nos associations, et surtout la Ligue du Sacré-Cœur, les Conférences de Saint-Vincent de Paul, quels sont les membres les plus humbles, les plus soumis, comme vous l'avez si bien dit, Monseigneur, dans votre dernière Lettre Pastorale, et les plus zélés ? des Tertiaires. Le Patron de la Société Saint-Vincent de Paul était Tertiaire, son fondateur Ozanam était Tertiaire, les trois derniers Présidents Généraux en France étaient aussi des Tertiaires. De même à Montréal, le Président Général actuel est un Tertiaire, de même que son prédécesseur. On trouve étrange de dire que les associations chrétiennes, qui renferment des Tertiaires dans leur sein, sont florissantes Ne peut-on pas faire le bien sans le Tiers-Ordre ? Certainement, mais partout où vous voyez des Tertiaires, il s'en fait davantage.

La rivalité entre nationalités n'existe pas dans le Tiers-Ordre. Chaque nationalité a ses Fraternités, et ses Tertiaires peuvent prier Dieu chacun dans leur langue. Pourquoi ? C'est que les Tertiaires sont imbus des maximes de l'Évangile

et se conforment à son enseignement. Et que voient-ils dans cet enseignement : Il est rapporté qu'au lendemain de la Pentecôte, quand les Apôtres commencèrent à prêcher à Jérusalem, au peuple, formé de différentes nations, l'Esprit-Saint ne fit pas le miracle d'une seule langue comprise par tous, mais chacun les comprenait dans sa propre langue

Et qu'ont-ils lu dans l'*Apocalypse :* Ils ont vu ce que vit Saint Jean : Une multitude innombrable de peuples, de nations de toutes langues, de tout âge et de toutes conditions, chantant et glorifiant Dieu et chacun dans *sa langue.* Dès lors, la question de langue n'existe point chez les Tertiaires. Et on n'est pas à se demander : Si l'enfant doit apprendre à dire à son Dieu : *Notre Père* ou *Our Father !*

De même que Saint François, accompagné de Frère Léon, en parcourant en silence les rues d'Assise, prêchait la population seulement par leur maintien ; ainsi en fut-il, en différentes occasions et surtout lors de notre célèbre Congrès Eucharistique de 1910, ou plutôt, de votre Congrès, Monseigneur, ainsi en fut-il des Tertiaires passant ensemble dans les rues de notre ville, accompagnés de nos Pères. Car, nous ne sommes naturellement pas toujours attentifs aux paroles, les écrits ne tombent pas toujours sous les yeux ; mais les exemples entraînent, en frappant les sens indépendamment de la volonté : *Exempla trahunt.*

Quelques-uns nous disent : Comment voulez-vous avoir une influence sociale avec votre Tiers-Ordre ? Vos Tertiaires sont des gens humbles, obscurs et passent dans la société sans faire de bruit. Mais, est-ce que l'humble violette n'embaume pas toute l'atmosphère de nos champs de son parfum délicat ? Est-ce que l'humble, le pauvre François n'a pas embaumé l'univers de son parfum séraphique, et n'a pas entraîné le monde à sa suite depuis sept siècles ?

D'autres diront : Pourquoi, Tertiaires de Saint François, vous dépenser pour une œuvre aussi ingrate qu'est celle de chercher le bien de la société ? Vous ne verrez peut-être pas les fruits de vos travaux !

Qu'importe au semeur de ne pas voir la moisson, s'il a assuré

l'avenir de sa famille. Qu'importe aux membres de l'Ordre franciscain de ne pas voir présentement tous les fruits sociaux qu'ils attendent du Tiers-Ordre. Ce qui importe avant tout c'est le règne de Dieu et de sa justice.

Dieu ! c'est notre tout ! *Deus et Omnia* !

Quant à nous, Tertiaires de l'heure présente et d'une génération de 50 années qui est encore jeune, n'ayant pas de passé, puisque nous avons encore le bonheur de posséder parmi nous l'aîné de nos frères, nous sommes les fils des saints et des saintes de sept siècles qui nous contemplent et attendent de nous la rénovation sociale d'une société qui n'est pas meilleure que celle de leur temps.

Et nous voyant sollicités de toutes parts par les séductions du monde et sous toutes ses formes, nous lancerons le cri de Pierre : A qui irons-nous ? Sinon au Christ, au Pape *alter Christus*, à notre Évêque et à nos prêtres, ces autres Christs, car ils ont les paroles de la vie éternelle.

Commandez, Monseigneur, à vos frères ! Et nous arborerons notre étendard, la Croix, *in hoc signo*, et nous vaincrons. Oui, nous vaincrons, parce que nous avons à notre tête notre Évêque, *alter Christus*.

Cet autre Christ, que nous sommes heureux de considérer non seulement comme un frère illustre, mais aussi et surtout comme un Père bien-aimé, sous la main bénissante duquel nous aimons à nous prosterner !

4. Le Tiers-Ordre

Sa diffusion, son amélioration

Rapport présenté par

M. l'abbé Ph. Perrier, S. Th. D.

Curé de l'Enfant-Jésus, Mile-End.

Au mois de mai 1914, les Tertiaires espagnols se réunissaient en Congrès national. Cette assemblée eut un éclat incomparable, grâce à la fidélité du pays aux antiques traditions religieuses et monarchiques. Elle eut surtout une portée pratique considérable, parce que l'on y étudia les moyens de rendre plus efficace l'action franciscaine. Faire connaître l'origine, la nature, l'excellence et les avantages du Tiers-Ordre, fut le désir manifeste du Congrès. C'est évidemment le but de cette " Journée franciscaine, " si bien préparée par la circulaire de Mgr l'Archevêque de Montréal à son clergé. Là-bas, comme ici, on a voulu écarter les obstacles qui s'opposaient à la diffusion du Tiers-Ordre ; là-bas, comme ici, on n'a pas cru que tout était pour le mieux dans le meilleur des mondes ; là-bas, comme ici, on s'est efforcé de détruire les préjugés qui empêchent beaucoup de chrétiens de se joindre à la vaillante phalange séculière de Saint François. Là-bas, comme ici, on a demandé des suggestions pour la diffusion et l'amélioration du Tiers-Ordre. C'est la tâche que l'on me confie ; je tâcherai de m'en acquitter en priant Saint François de me faire participer à son exquise charité pour ne blesser aucune bonne volonté.

I

Diffusion du Tiers-Ordre.

Pour obtenir de nouvelles recrues dans le Tiers-Ordre, il faut convaincre les âmes des avantages qu'elles retireront, en se joignant aux chrétiens qui veulent servir Dieu de tout leur

cœur et suivre l'Évangile aussi parfaitement que leur condition et leurs forces le leur permettent. Il y a longtemps que Saint Augustin a divisé la société humaine en deux cités : celle de Dieu et celle de Satan ; celle du bien et celle du mal. La première repose sur l'amour de Dieu, allant jusqu'au mépris de la créature et à l'immolation de soi. La seconde repose sur l'amour de soi et des créatures allant jusqu'au mépris de Dieu, quand ce n'est pas jusqu'à la haine de Dieu.

Il existe donc ici-bas deux camps, celui du Ciel et celui de l'enfer ; et l'obligation s'impose d'opter entre ces deux camps. Si nous sommes des catholiques convaincus, notre hésitation ne sera pas longue et nous nous rangerons résolument sous l'étendard de la Croix. Si nous voulons être de véritables disciples de Jésus-Christ, il nous faut nous charger de notre croix et suivre le Maître.

Or, le Tiers-Ordre nous conduit au Calvaire à la suite de son fondateur qui a été un amant passionné de la Passion du Sauveur. Au pied de la Croix, les Tertiaires considèrent avec leur bien-aimé Père quelle austère pénitence a pratiquée Jésus pendant toute sa vie, et comment enfin il a couronné sa vie par une mort glorieuse. Quoi de plus honorable pour l'homme que d'être une copie vivante de son Dieu crucifié ! Aussi bien le chrétien veut-il devenir Tertiaire pour mieux embrasser la pénitence du cœur par le repentir et celle des œuvres par la pratique de la mortification, autant que les circonstances le permettent.

Mais ce qui encourage encore plus les fidèles à faire partie du Tiers-Ordre, c'est que ses membres sont en communication fraternelle avec un très grand nombre de saints, parmi lesquels beaucoup sont couronnés dans l'Eglise triomphante, tandis que les autres combattent courageusement dans l'Église militante. C'est une petite communion des Saints dans la grande communion des Saints. Il existe dans l'Église une admirable et discrète circulation de biens spirituels qui unit les trois Églises, comme sont unies les diverses parties du corps humain par la circulation des fluides et du sang qui répandent partout les chauds effluves de la vie. On a comparé, non sans justesse,

cette communion des Saints à l'économie politique. Cette science aujourd'hui est très cultivée, et tous savent qu'elle s'occupe de trois grands objets : la production de la richesse, la circulation ou l'échange de la richesse, l'usage ou l'échanche de la richesse.

La communion des Saints, c'est comme une magnifique économie politique divine. Elle a ses richesses surnaturelles dont peuvent jouir les âmes qui le désirent, parce que l'Église est un corps immense où circule une même vie, la même sève divine, le même sang. " Jésus est la vigne et nous sommes les rameaux. — Nous sommes entés sur Jésus-Christ, nous dit Saint Paul, et la même sève circule dans l'olivier et les rameaux. "

Oui, tout cela est vrai du dogme si consolant de la communion des Saints. Mais par le Tiers-Ordre, ses membres participent à tous les mérites et aux bonnes œuvres des diverses branches de la grande famille franciscaine, telles que les Frères Mineurs, les Capucins, les Conventuels, les Clarisses, etc...

Cette union est encore pous étroite que celle formée par les liens du sang et qui unit frères et sœurs. Car, parmi les membres d'une même famille, la communauté de biens ne subsiste pas longtemps. Le partage se fait bien vite parce que l'égoïsme inviduel y règne trop souvent en maître.

Outre cette participation aux mérites de la famille franciscaine, les Tertiaires peuvent aussi profiter des avantages et privilèges spirituels que la sainte Église accorde aux religieux et religieuses des Ordres franciscains, en considération de leur vie de pénitence et d'austérités. Ils ont droit à de nombreuses indulgences. Ils reçoivent l'absolution sous forme de jubilé, le jour de leur vêture et de leur profession. Souvent, ils peuvent participer aux richesses des trésors que l'Église met à leur disposition. N'est-ce pas là un des effets de " la bonté divine qui ouvre les trésors de la vie religieuse à ceux qui vivent dans le tourbillon du monde " ?

Mais comment se fait-il qu'avec de si grands avantages, nous ayons relativement peu de Tertiaires ? Nous comptons environ 6000 membres dans les Fraternités de Montréal. Dans les

autres villes, la proportion n'est guère plus forte. Dans les campagnes, nous avons quelques Fraternités de ci, de là ; mais presque partout, il n'en est pas même question.

D'où vient cette anomalie ?

On a souvent des idées fausses sur le Tiers-Ordre ; et le démon, de connivence avec le monde, les entretient soigneusement comme en serre chaude.

Posez à beaucoup de chrétiens de nos paroisses la question suivante : " Qu'est-ce qu'un Tertiaire ? " Vous entendrez deux catégories de réponses.

Les uns, par malice, diront que c'est " une confrérie de vieux dévots et de vieilles dévotes qui passent leur temps à marmoner des patenôtres. "

Les autres mieux informés, mais avec un catholicisme un peu superficiel, diront avec aplomb qu'un " Tertiaire est tout simplement un saint, un saint parvenu aux sommets les plus inaccessibles de la perfection. Sa dépouille mortelle sera à peine descendue dans la tombe qu'on pourra procéder à sa canonisation. "

Procédés sommaires dans l'un et l'autre cas ! Vous, Mesdames et Messieurs, vous savez bien qu'un Tertiaire, c'est un chrétien qui a pris au sérieux les promesses de son baptême et qui médite à fond cette parole si grave de son serment de chevalier : " Je renonce à Satan ; je m'attache à Jésus- Christ pour toujours. "

Cette promesse que nos parrains et nos marraines ont faite en notre nom, nous l'avons tous ratifiée à haute voix, la main sur l'Évangile, le jour de notre première communion solennelle. Regardons tous bien en face ce pacte signé avec l'Éternel et attachons-nous sincèrement à Jésus-Christ. Pour ce, entrons dans le Tiers-Ordre et faisons du recrutement chez les jeunes, pour échapper au premier reproche, et exposons bien la théorie de la perfection chrétienne commune à tous les états de vie pour les esprits hantés par la seconde objection.

Les Papes ont, en effet, invité tous les vrais chrétiens à s'enrôler sous la bannière de Saint François. Ils n'ont jamais cru que le Tiers-Ordre est, de sa nature, une petite coterie fer-

mée, et qu'il est réservé à ceux qui ont doublé le cap de la cinquantaine. Léon XIII, ayant fixé à quatorze ans l'âge d'admission au Tiers-Ordre, avait bien dans l'intention de le proposer et de l'ouvrir à la jeunesse. C'est pourquoi la question du rajeunissement des cadres du Tiers-Ordre a fait dans ces derniers temps l'objet d'études et d'articles très remarqués.

Comme la jeunesse sait s'enthousiasmer pour toutes les idées généreuses, qu'elle s'éprenne d'amour pour le service divin ; quand elle sera convaincue qu'elle doit consacrer à Dieu toutes ses énergies, elle ne tardera pas à entrer dans le Tiers-Ordre qui lui apportera un merveilleux surcroît de vitalité.

Que de motifs nous avons de travailler à la diffusion du Tiers-Ordre ! Nous en trouverions d'autres, si nous avions le temps d'étudier les constitutions pontificales. On connaît en particulier les sentiments de Léon XIII à ce sujet.

Quand il n'était que le Cardinal Pecci, il fut nommé par Pie IX protecteur de la Fraternité d'Assise. Il a dit lui-même dans son discours de prise de possession les sentiments de son âme.

" Quand notre Très Saint Père le Pape Pie IX daigna, tout récemment, me nommer protecteur de la première Fraternité du Tiers-Ordre de Saint François, érigée dès les temps les plus reculés dans cette cité séraphique, mon âme fut inondée de la plus douce joie. Pénétré de piété et d'admiration dès mes plus tendres années pour le glorieux patriarche d'Assise, j'ai toujours considéré le Tiers-Ordre établi par lui comme une institution de la sagesse chrétienne due à une inspiration divine et féconde en biens abondants pour la religion et l'humanité entière ; ainsi l'ont prouvé l'expérience et l'histoire. Je ne puis donc que me réjouir d'avoir été élevé à un tel honneur, et aujourd'hui je m'estime heureux de me trouver au milieu de vous pour prendre possession de la nouvelle charge qui m'a été confiée.."

Hâtons-nous de conclure que s'attacher sincèrement à l'Ordre des Tertiaires, c'est s'attacher sincèrement à un Institut éminemment catholique, à un Institut approuvé par le consentement universel de tous les vrais chrétiens, et tant de fois déclaré par l'Oracle du Vatican, saint, méritoire, conforme à la

perfection chrétienne. En conséquence, travailler à soutenir, à développer cet Ordre, c'est coopérer efficacement à une œuvre de très grande utilité religieuse, morale et civile ; c'est apporter un remède salutaire aux maux si nombreux dont souffre la société ; c'est travailler à rétablir sur la face de la terre le règne de la vertu, et spécialement de la charité. Que trouverons-nous de plus opportun et qui réponde mieux aux exigences des temps qui nous traversons ? Oh ! daigne le Ciel nous faire contempler, au milieu des misères qui nous affligent et des méchants parmi lesquels nous devons vivre, les multitudes courir à la suite du petit pauvre d'Assise ! Comme nous serions assurés de voir alors dans la main de Dieu des instruments capables de rendre à la terre la tranquillité perdue, la paix si désirée !

II

Amélioration.

Pour rendre plus efficace l'action franciscaine dans le monde, il faudrait d'abord que les Tertiaires eussent plus de zèle pour la gloire du Christ ; et me permettront-ils d'ajouter que l'esprit d'apostolat n'est pas assez développé chez eux ? Ils ne devraient pas se contenter d'être Tertiaires, il leur faudrait gagner d'autres âmes à leur cause. Ils ne devraient jamais se lasser de répéter que le Tiers-Ordre n'est pas une confrérie quelconque, que c'est un Ordre étroitement attaché à une organisation monastique vieille de sept siècles, ayant son costume, sa règle, son office, son esprit. Or, en fait, est-ce que le fonctionnement de nos Fraternités n'est pas parfois défectueux ? Tout est prévu par la Règle. Est-ce qu'on la suit dans tous ses détails ? Ceux qui ont des charges s'en acquittent-ils avec tout le soin convenable ?

Tient-on à des jours et des heures fixes le discrétoire ? Hélas ! on le néglige parfois. Pourtant, c'est la roue qui met tout le char en mouvement. Vous trouverez toujours des sujets à traiter. Tantôt on fera des observations sur les choses de la

Fraternité : on s'occupera de la question du recrutement. Un autre jour, on lira quelques pages de la *Revue*, tout comme on fait dans les conférences de Saint Vincent de Paul.

Il faut faire un choix judicieux des discrets. Autrement, on s'exposerait non seulement à perdre le fruit des réunions, mais encore on pourrait compromettre tout l'Ordre lui-même.

Assistons-nous régulièrement aux assemblées mensuelles ? Ici, le caprice serait mortel. Il faut tenir mordicus envers et contre tous à se rendre aux réunions, où le Directeur doit donner un sermon spécial, solide de doctrine et de piété. Ce serait attacher peu d'importance au Tiers-Ordre, si l'on n'assistait aux réunions que lorsqu'on peut le faire sans sacrifice. Bientôt le désarroi se mettrait dans le camp ; et c'en serait fait de la vitalité de la Fraternité.

Je m'adresse actuellement aux Tertiaires. Les prêtres ont médité tout à l'heure leurs devoirs envers le Tiers-Ordre. Il me serait impertinent de faire ici leur examen de conscience. Je ne puis pourtant taire qu'une fraternité, pour être florissante et bien fonctionner, doit être dirigée par un prêtre qui comprenne l'importance du Tiers-Ordre auquel il s'efforcera d'infuser l'esprit de Saint François. Dès lors, il se formera de vaillants auxiliaires qui rendront de grands services à l'action catholique, parce que ces âmes d'élite se seront imprégnées de l'esprit franciscain ; et elles travailleront aux œuvres existantes avec un surcroît de force et de vie. Unies par cet esprit commun qui n'est autre que le plus pur esprit évangélique, de telles âmes travailleront sur un terrain largement ouvert à tous ; elles réaliseront cette union des forces catholiques dont l'éparpillement est, à l'heure actuelle, la grande faiblesse.

L'un des obstacles, et peut-être celui qui retarde davantage la pénétration du Tiers-Ordre dans les paroisses, est le grand nombre des associations déjà existantes. Les prêtres s'efforceront de montrer que le Tiers-Ordre, loin d'empêcher leur développement, leur infusera, selon la remarque de Léon XIII, le véritable esprit chrétien. Les Tertiaires favoriseront de leur côté toutes les bonnes œuvres de la paroisse, et manifeste-

ront un grand dévouement au clergé paroissial qu'ils doivent seconder dans toutes ses initiatives.

Car l'un des reproches le plus souvent fait contre le Tertiaires, à tort d'ailleurs, c'est qu'ils ne s'intéressent pas suffisamment aux œuvres paroissiales.

Démontrons, en pratique, que, loin de nuire aux œuvres déjà établies, le Tiers-Ordre les renouvelle en donnant à leurs membres un nouveau zèle. Prouvons également que le Tiers-Ordre est la pépinière des hommes d'œuvres, et qu'il y a un échange continuel de services entre lui et les associations.

Elle est belle et glorieuse la mission des Tertiaires dans la sainte Église du Christ. Qu'ils se montrent toujours dignes de la confiance que Léon XIII plaçait en eux : " Si le Tiers-Ordre de Saint François florissait, dit-il, on verrait aussi fleurir dans tout leur éclat, la foi, la charité et toutes les autres vertus chrétiennes ; on verrait disparaître l'amour désordonné des biens passagers ; et les hommes n'auraient pas de peine à réprimer énergiquement leurs passions, ce qui paraît être pour un grand nombre si difficile et même impossible. Attachés l'un à l'autre par les liens d'un amour vraiment fraternel, les hommes s'aimeraient mutuellement, et seraient animés d'un respect charitable pour les pauvres et les malheureux, en qui ils verraient l'image du Christ. "

Que l'oracle de Léon XIII s'accomplisse et que tout ce qui est une occasion de révolte et d'agitation disparaisse de la société, et que les vertus de la société chrétienne fleurissent avec un nouvel éclat sous l'action vivifiante des membres du Tiers-Ordre de Saint François.

1. Le Tiers-Ordre et le Prêtre

Rapport présenté par

M. l'abbé Duchein, P. S. S.

Nous ramènerons à ces trois points ce que nous avons à dire sur ce sujet : le prêtre est instamment invité 1o à devenir membre du Tiers-Ordre ; 2o à vivre dans l'esprit du Tiers-Ordre ; 3o à être l'Apôtre du Tiers-Ordre.

I. Il est instamment invité a devenir membre du T.-O.

Et cela pour deux raisons principales : pour son bien spirituel, et pour le bien des âmes.

1o Pour son bien spirituel. — L'Église présente le Tiers-Ordre à tous les chrétiens comme un excellent moyen de sanctification ; une forme de vie qui respire le pur esprit de l'Évangile ; une participation aux avantages de la vie religieuse autant que le comporte leur situation dans le monde. Or, toutes ces raisons qui recommandent le Tiers-Ordre aux simples fidèles gardent leur valeur à l'égard du prêtre. Mais ce qui importe davantage ici, c'est de faire voir les secours particuliers que le prêtre trouve dans le Tiers-Ordre pour correspondre à la sainteté de son état. Or, il y trouve un remède efficace aux dangers qu'il rencontre dans le saint ministère, et un puissant stimulant pour la pratique des vertus apostoliques.

Tout d'abord, il y trouve un remède aux dangers qu'il rencontre. Ces dangers sont : une tentation d'orgueil, à cause des fonctions qui le mettent en vue, spécialement la prédication et l'administration de la paroisse ; une tentation de mondanité, de sensualité, à cause de son commerce obligé avec le monde, dont il ne sait pas toujours mépriser les charmes séducteurs ; parfois aussi, une tentation d'avarice, comme l'expérience, hélas, en fait trop souvent foi ; quelquefois c'est une tendance au découragement, à cause de l'isolement, du manque de conseil et de soutien moral, qui expose le prêtre à des choses déplorables. Or, le Tiers-Ordre, par sa règle bien comprise et

bien pratiquée, aide puissamment le prêtre à surmonter tous ces dangers. Il inculque un esprit d'humilité, en recommandant une grande modestie et une grande simplicité en toutes choses; un esprit d'éloignement du monde, dont il prescrit d'éviter les divertissements et les assemblées ; un esprit de pauvreté, par la fuite de tout ce qui sent le luxe et la recherche ; un esprit de renoncement à soi-même par l'obéissance aux supérieurs ; un esprit de mortification, par ses jeûnes prescrits ou conseillés.

Le Tiers-Ordre, en second lieu, apporte au prêtre un puissant stimulant pour la pratique des vertus apostoliques, qui sont le zèle de la gloire de Dieu et du salut des âmes. Il a précisément pour but de faire triompher le règne de Notre-Seigneur dans le monde, de faire pratiquer sa sainte loi, de faire prévaloir les maximes évangéliques à l'encontre de l'esprit du siècle. Sa règle ne respire que charité, non seulement cette charité commune qui évite les fautes contraires à cette vertu et en fait pratiquer les devoirs essentiels, mais une charité éminente qui unit les cœurs, fait de tous les membres de vrais frères, et se manifeste par des œuvres excellentes : la prière commune, le support mutuel, un apostolat discret sans doute, mais actif et efficace.

Et qu'on ne dise pas que le Tiers-Ordre n'offre au prêtre aucun moyen de sanctification bien nouveau pour lui, n'ajoute, pour ainsi dire, rien à ce qu'il fait déjà. Sans doute, plusieurs des secours spirituels que les fidèles trouvent dans le Tiers-Ordre sont déjà fournis par ailleurs au prêtre. Mais il y a de grands moyens de sanctification qu'il ne trouve pas en dehors de lui. Le premier est qu'il devient un religieux, non pas sans doute à la manière de ceux qui font des vœux et vivent en communauté ; mais un religieux pourtant, qui garde de la vie religieuse tout ce qui est compatible avec le ministère séculier. Comme tel, il a une règle, qui, aux préceptes ordinaires de la vie chrétienne, joint des moyens de perfection qu'il s'engage à observer. Cette règle paraît simple et commune, quand on n'envisage que les prescriptions matérielles ; mais qu'elle est élevée, quand on la considère dans l'esprit qui l'anime ! Cet

esprit est celui de Saint François d'Assise, qui a marché d'une manière admirable sur les traces de Jésus crucifié, et nous invite à le suivre dans la voie de la pauvreté et de l'humilité. L'exemple de ce grand amant de la croix a une efficacité merveilleuse pour entraîner les âmes à sa suite dans la voie du renoncement.

A ce premier secours que le prêtre trouve dans le Tiers-Ordre s'en ajoute un second : c'est qu'il devient membre d'une grande fraternité, la Fraternité franciscaine ; et par conséquent il ne se sent plus isolé. Cette fraternité a une règle commune, un esprit commun, des avantages spirituels communs. Elle a ses réunions, ses cérémonies, une assistance mutuelle des membres, des visites périodiques des supérieurs. Or tout cela, lorsqu'on veut bien le mettre à profit, ne constitue-t-il pas un avantage précieux pour le prêtre ? N'y a-t-il pas là quelques-uns des secours de la vie commune, qui consiste moins dans la juxtaposition des corps que dans l'union des volontés et des cœurs par l'observance de la même règle et la recherche de la même fin ? Et n'est-ce pas un grand secours offert à tant de prêtres que les nécessités du ministère obligent à vivre seuls, séparés de leurs confrères ?

Enfin, à ce double secours de la règle et de la fraternité, le Tiers-Ordre en ajoute un troisième pour le prêtre ; c'est celui de la prière mutuelle. Nous savons l'efficacité de la prière, spécialement lorsqu'elle est faite de concert. Elle s'augmente, cette efficacité, avec le nombre et la ferveur des membres qui prient. Or, les Tertiaires sont des hommes de prière. Ils prient fréquemment, puisqu'ils ont le Petit Office ou son équivalent à réciter tous les jours. Ils prient en commun dans leurs assemblées mensuelles. Ils prient avec ferveur, puisqu'ils sont en général de bons et fervents chrétiens. Ces prières, faites pour toute l'Église, ont sans aucun doute une efficacité particulière en faveur des membres de la Fraternité. De plus, les Tertiaires ont part aux prières et mérites du Premier et du Second Ordre franciscain, et de la plupart des grands Ordres religieux. Ce sont donc des prières très abondantes qui aideront le prêtre à se sanctifier et à sanctifier les âmes ; tandis

que les nombreuses indulgences qu'il peut gagner lui permettent d'abréger le temps de son expiation en purgatoire, et de venir en aide aux âmes qui y sont détenues. Concluons de tout ceci que le prêtre trouve de très grands secours de sanctification dans le Tiers-Ordre : première raison d'en faire partie.

La seconde raison est l'intérêt des âmes. Le prêtre est invité officiellement par l'Église à propager le Tiers-Ordre, nous verrons tout à l'heure avec quelle insistance. Or, pour s'acquitter avec fruit de ce ministère, il est pour ainsi dire indispensable que le prêtre soit lui-même membre du Tiers-Ordre. S'il pouvait à la rigueur remplir ce ministère sans cette condition, ce ne serait jamais avec la même efficacité. Qu'est-ce, en effet, qui rend un ministère fructueux ? C'est qu'il est fait avec conviction, avec chaleur, en un mot avec amour. C'est l'amour et le zèle qui font les Apôtres. Cette condition est vraie des Apôtres de la foi ; elle est également vraie des Apôtres de toutes les œuvres, quelles qu'elles soient. Or qu'est-ce qui communiquera au prêtre ce zèle pour la diffusion du Tiers-Ordre ? Sans doute la conviction qu'il aura de son efficacité pour la sanctification des âmes. Mais qui ne voit que cette conviction sera plus grande, s'il est lui-même membre du Tiers-Ordre ? Qui ne voit que son zèle en sera plus ardent ? Les choses qui nous concernent de plus près nous touchent toujours davantage ; nous cherchons à les communiquer avec plus d'empressement. De plus, notre exemple donnera à notre parole une plus grande efficacité. Nous persuaderons plus aisément aux autres d'embrasser le Tiers-Ordre, si nous en faisons nous-même partie. Enfin notre qualité de Tertiaire nous aidera beaucoup pour bien diriger et sanctifier les membres du Tiers-Ordre ; nous les aimerons comme des frères, et nous sentirons notre zèle s'accroître en leur faveur. A notre tour nous en serons plus aimés, et notre parole en sera reçue avec plus d'affection, par conséquent avec plus de fruit. Toutes ces raisons sont évidentes, il est inutile d'insister. Concluons de la recommandation faite par l'Église au prêtre de propager le Tiers-Ordre, à une invitation indirecte, mais pressante, de devenir lui-même membre de la fraternité franciscaine.

II. Le prêtre est instamment invité à vivre de l'esprit du Tiers-Ordre

Pour se sanctifier et sanctifier les âmes par le Tiers-Ordre, il ne suffit pas au prêtre d'accomplir d'une manière telle quelle les prescriptions de la règle. Il y a, en effet, deux manières bien différentes d'être Tertiaire. Une manière toute matérielle et imparfaite, qui se borne à porter le Saint Habit, à réciter les prières prescrites et à faire les jeûnes de règle, en vue d'avoir part aux indulgences et faveurs spirituelles ; et une manière plus parfaite, qui va bien au-delà des prescriptions matérielles de la règle, qui, à la pratique des commandements de Dieu et de l'Église, ajoute celle des conseils évangéliques, et s'efforce de marcher à la suite de Notre-Seigneur, à l'exemple du Patriarche d'Assise. La première manière pourra sans doute être utile aux chrétiens ordinaires, qu'elle détourne du péché et conserve dans la pratique de la vie chrétienne. Elle ne pourrait suffire aux chrétiens fervents et généreux ; elle ne suffit pas à plus forte raison au prêtre, qui ne doit se borner en quoi que ce soit à des prescriptions matérielles, mais doit viser toujours à l'esprit qui les anime. Le prêtre Tertiaire doit donc considérer dans la Règle ce qui en fait l'âme ; et cette âme, c'est la perfection chrétienne, c'est l'imitation de Notre-Seigneur par la voie du renoncement et de la charité. C'est par conséquent l'amour de la sainte pauvreté, c'est la patience et l'égalité d'âme dans les contradictions ; c'est la joie dans l'humilité ; c'est le dévouement toujours actif au service du prochain.

Mais par quels moyens le prêtre arrivera-t-il à vivre ainsi de l'esprit du Tiers-Ordre ? La première chose à faire évidemment, c'est, en entrant dans le Tiers-Ordre, de prendre une connaissance suffisante, approfondie, tant de sa règle que de son esprit. N'arrive-t-il pas trop souvent que des ecclésiastiques, des prêtres, engagés dans le Tiers-Ordre, ne le connaissent que très imparfaitement ? Il est évident qu'une connaissance si insuffisante ne peut engendrer de fortes convictions et une pratique bien efficace de la dévotion franciscaine. Que le prêtre

lise donc attentivement et médite la règle du Tiers-Ordre ; qu'il lise de la même manière l'encyclique de Léon XIII *Auspicato* si pleine d'enseignements sur l'histoire, l'opportunité, l'efficacité du Tiers-Ordre.

Ce n'est pas tout : il prendra spécialement pour lui le conseil donné par Léon XIII à tous les Tertiaires : " Le point principal de notre recommandation, dit-il, c'est que ceux qui auront revêtu les insignes de la pénitence, regardent l'image de leur très saint fondateur, et s'y attachent ; sans quoi rien de ce qu'on attend de bon ne se réaliserait... Nous avons fort à cœur que chacun, autant qu'il le pourra, se propose l'imitation de Saint François d'Assise. " Que le prêtre tertiaire se familiarise donc avec la vie, les maximes de Saint François. Qu'il médite la perfection de ce grand saint qui abandonne tout, pour n'être retenu par rien dans le monde ; qui embrasse la pauvreté avec la même ardeur d'âme que les avares s'attachent aux richesses ; qui vit dans la contemplation des souffrances de Jésus crucifié, et mérite ainsi de porter les stigmates de son maître dans sa chair. Qu'il considère cette charité qui embrasse toutes les âmes dans son zèle, qui rapproche les cœurs divisés et répand ainsi dans la société les bienfaits d'une loi d'amour trop souvent oubliée. A cette école du Patriarche d'Assise, il apprendra d'une façon efficace la perfection du christianisme, les vertus de son saint état. Il apprendra en particulier le respect du caractère sacerdotal dont il est revêtu ; caractère dont Saint François avait une telle vénération, qu'il n'a jamais consenti à le recevoir, dans le sentiment de son indignité.

Enfin, pour mieux vivre dans l'esprit du Tiers-Ordre, le prêtre aura recours à un troisième moyen, celui de l'association. Le Tiers-Ordre groupe les membres en fraternité, afin que l'union et le contact des membres entre eux produisent un résultat plus efficace ; de là l'exemple mutuel, de là les conseils, les exhortations, les consolations que l'on trouve dans une communauté de frères. Le prêtre ne vivra pas, autant qu'il est en son pouvoir, en Tertiaire isolé. Il peut, en bien des cas, faire partie d'une fraternité. Il peut parfois former avec quelques

confrères tertiaires du voisinage une association sacerdotale. On sait combien les associations entre prêtres ont été recommandées par Pie X dans son exhortation au clergé, à l'occasion de son Jubilé sacerdotal ; et parmi toutes les associations de ce genre, il a placé au premier rang celles qui ont pour but la sanctification mutuelle. Grâce à ces unions, les confrères s'exhortent à suivre la voie de la perfection, s'aident les uns les autres à y marcher tant par la prière que par l'exemple, se prêtent un mutuel appui dans les besoins. Pourquoi donc, là où plusieurs prêtres tertiaires vivent rapprochés les uns des autres, ne formeraient-ils pas une association de ce genre, dont le Tiers-Ordre serait le lien commun ? Dans tous les cas, le prêtre ne négligera aucun des moyens extérieurs qui peuvent resserrer son union avec la fraternité franciscaine ; il aimera, par exemple, à en lire la *Revue*, à visiter l'église de l'Ordre, il s'intéressera à tout ce qui concerne la grande famille de Saint François, comme s'il s'agissait de sa famille propre. Grâce à tous ces moyens, le prêtre pourra entretenir en lui à un haut degré l'esprit du Tiers-Ordre.

III. Le prêtre est instamment invité a être l'apotre du Tiers-Ordre

Il y est invité tout d'abord par la voix des Souverains Pontifes. Léon XIII, dans son encyclique *Auspicato*, après avoir rappelé l'excellence du Tiers-Ordre et les fruits que nous en pouvons attendre, fait aux évêques cette recommandation : " Veillez à ce que ceux qui ont la charge des âmes enseignent avec soin ce qu'il est, combien il est accessible à chacun, de quels privilèges il jouit pour le salut des âmes, et quelle utilité particulière et publique il promet. " Et ne l'eût-il pas dit explicitement, qu'il faudrait le conclure de cette encyclique destinée à répandre le Tiers-Ordre : par qui pourrait-il être dilaté, si ce n'est par les pasteurs des âmes ? C'est à eux d'en instruire le peuple, de fonder les fraternités et de les diriger. " Sans le concours du prêtre, dit Léon XIII, rien de ce qu'on

attend du Tiers-Ordre ne se fera." C'est pour répondre à ce désir de Léon XIII que le Cardinal Jacobini, aussitôt après la publication de l'encyclique *Auspicato*, écrivait à tous les évêques du monde : "Que tous les pasteurs des âmes, prédicateurs et confesseurs, s'entendent pour exciter les fidèles, surtout les hommes et les jeunes gens, à se faire inscrire dans le Tiers-Ordre et à en fréquenter les pieuses assemblées." Tel a été le vœu de Léon XIII, tel fut celui de Pie X, plusieurs fois manifesté, entre autres, au Cardinal Perrault, évêque d'Autun : "Propagez, lui écrivait-il, le Tiers-Ordre, créez partout des Fraternités." Ainsi donc, en se faisant l'apôtre du Tiers-Ordre, le prêtre répond à une invitation pressante de l'Église.

Quand bien même cette invitation ne lui serait pas explicitement formulée, il n'en devrait pas moins travailler à la diffusion du Tiers-Ordre, à cause des grands biens que celui-ci procure à la société des fidèles. Le premier de ces biens, c'est que le Tiers-Ordre concourt d'une manière très efficace à conserver intacte la pratique de la religion, de la justice et de la charité parmi le peuple. C'est ce que Léon XIII a mis en relief dans son encyclique déjà citée : "Si les institutions franciscaines fleurissaient, la foi, la piété et l'honnêteté des mœurs chrétiennes fleuriraient aussi. Cet appétit désordonné des choses périssables serait réprimé, et il n'en coûterait pas de dompter ses passions par la vertu. Les hommes, unis par les liens de la fraternité, s'aimeraient entre eux, et ils auraient pour le pauvre et l'indigent, qui sont les membres du Christ, le respect convenable." C'est ce que le même Léon XIII disait dans une allocution publique : "Le Tiers-Ordre fait de vrais chrétiens. Là, comme dans une arène, la vie chrétienne est pratiquée plus exactement." Et Pie X, dans une circonstance analogue : "Le Tiers-Ordre est d'une merveilleuse opportunité pour la réforme chrétienne des mœurs."

Mais ce n'est pas tout. Non seulement le Tiers-Ordre fait des membres qui le composent de vrais chrétiens, mais il en fait encore les précieux auxiliaires du prêtre pour sanctifier les âmes. On peut le dire à juste titre : Si le Tiers-Ordre a be-

soin du prêtre, le prêtre à son tour a besoin du Tiers-Ordre. Il faut au Pasteur une élite, s'il veut exercer une influence étendue et profonde ; sans quoi, il sentira trop souvent son zèle impuissant. Or, parmi toutes les élites, celle-ci se recommande à lui tout d'abord. Elle lui est présentée par le magistère authentique de l'Église ; elle a donné durant plusieurs siècles de magnifiques résultats. Elle est tout-à-fait adaptée aux besoins présents de la société ; elle s'oppose en effet par son esprit à cet esprit moderne qui a amené le relâchement dans les devoirs chrétiens, la recherche effrénée du bien-être et du plaisir, la convoitise des biens d'autrui, l'égoïsme, la désobéissance aux pouvoirs établis, l'injustice et la violence dans la société. Léon XIII, dans son encyclique sur la Franc-Maçonnerie, fait remarquer que le Tiers-Ordre est une véritable école de liberté, d'égalité et de fraternité chrétiennes ; par conséquent, il oppose une association fondée sur l'esprit évangélique aux associations issues de l'erreur, bien souvent de la haine de Notre-Seigneur et de son Église. Enfin ce qui achève de le recommander, c'est qu'il est d'une organisation facile, qu'il s'adapte à tous les milieux : " Le Tiers-Ordre, dit un auteur récent, est l'élite et le pivot de notre action sociale catholique. Ce n'est pas une œuvre ajoutée à tant d'autres. Il ne vise pas à absorber les œuvres et à les remplacer, mais à les vivifier. " Et un autre : " Il n'impose pas à d'autres groupes sa propre discipline. Hors de son centre, les Tertiaires sont les frères de tous les hommes. C'est le levain qui s'oublie, qui agit secrètement, qui se réalise moins comme forme extérieure, que comme esprit intérieur et profond. " — Le prêtre donc, qui se heurte aujourd'hui à tant de difficultés, qui a tant d'erreurs à combattre, tant de vices à déraciner, ne négligera pas, s'il a du zèle, de recourir au Tiers-Ordre comme à un auxiliaire précieux pour amener les âmes à Notre-Seigneur.

Qu'il prêche donc le Tiers-Ordre. Qu'il le prêche en public, puisque sa Règle est à portée de tous. " Le Tiers-Ordre, dit Léon XIII, est adapté à la multitude. " Qu'il le recommande en particulier aux âmes bien disposées, qui ne demandent qu'à être dirigées vers le bien. C'est surtout avec de telles âmes

qu'on peut former cette élite dont le prêtre pourra s'aider avec fruit. Là où la Fraternité n'existe pas encore, qu'il ait à cœur de la constituer, sans se laisser arrêter par la difficulté inhérente à toute fondation, ou la perspective d'un surcroît de travail. La Fraternité fondée, il doit la diriger avec soin, se rappelant que toute association pieuse tire en grande partie son efficacité du zèle de son directeur. Réunions mensuelles tenues régulièrement, instructions appropriées, visite annuelle procurée avec soin, vigilance à ce que les membres en charge s'acquittent de leurs fonctions, que les malades soient visités, les pauvres assistés, les membres défunts accompagnés en corps à leur dernière demeure ; il ne négligera rien de ce qui peut être utile au bien de la Fraternité. Son zèle s'étendra jusqu'à chacun des membres en particulier. Faire de chaque Tertiaire un vrai disciple de Saint François, voilà le but qu'il cherchera à atteindre.

Vœu :

En terminant nous formulons le vœu : que les Séminaristes et les prêtres se fassent tous un pieux devoir d'entrer dans le Tiers-Ordre ; qu'ils s'efforcent de vivre selon l'esprit du Tiers-Ordre, en marchant sur les traces de Saint François ; que tous aient à cœur d'être des apôtres zélés du Tiers-Ordre.

L. J. C.

2. Le Tiers-Ordre et la Paroisse

Rapport présenté par

le R. P. A. N. Valiquet, O. M. I.

Directeur des Fraternités de St Sauveur à Québec.

Monseigneur l'Archevêque, Messeigneurs,
Mes Révérends Pères,
Messieurs,

Je viens d'une grande paroisse, mère de deux autres ; j'y suis directeur de deux Fraternités qui ont donné naissance à huit filles. C'est la paroisse et les Fraternités de Saint-Sauveur de Québec. Si vous me le permettes, je vous dirai que j'ai fait établir en 1898, et que j'ai dirigé durant cinq ans, à Notre-Dame de Hull, une Fraternité qui a deux filles et dont la fécondité, quoique lente, n'est pas épuisée pour si peu.

Nos deux Fraternités — frères et sœurs — de Saint-Sauveur comptent actuellement plus de mille membres : 800 sœurs, 250 frères. Voilà les titres bien modestes qui expliquent ma présence à cette journée d'études franciscaines.

Dans sa lettre d'invitation au R. P. Provincial des Oblats de M. I., le R. P. Jean-Joseph, délégué provincial, avait l'amabilité d'écrire : " Vos Pères ont déployé un zèle éclairé pour organiser des fraternités dans vos paroisses, en particulier à Saint-Sauveur de Québec. Nous venons vous prier, à titre de *reconnaissance*, de présenter un rapport sur " Le Tiers-Ordre et la paroisse. "

Toujours les mêmes ces bons Pères Franciscains ! Il nous aident à faire du bien aux âmes qui nous sont confiées ; ils se dépensent sans mesure pour établir des fraternités ; ils nous envoient des Visiteurs qui se sacrifient durant huit jours et plus pour ranimer la ferveur dans les fraternités et dans les paroisses ; ils nous encouragent et nous secondent dans la direction du Tiers-Ordre par la visite des Tertiaires malades et autres qui ont besoin de consolations, et par l'excellente *Revue du Tiers-Ordre*, et autres publications pieuses et savantes ; et quand ils nous font l'honneur de nous inviter à dire ce qui

se fait chez nous, c'est " à titre de reconnaissance " qu'ils nous le demandent.

Voilà une reconnaissance qui ressemble singulièrement à celle de Notre-Seigneur Jésus-Christ envers ceux qui le servent, aidés de sa grâce, sans laquelle ils ne peuvent rien, et à qui " à titre de reconnaissance, " Il offre le bonheur du ciel.

La reconnaissance mes Révérends Pères, doit être toute chez les prêtres du ministère paroissial envers vous, qui les aidez si puissamment par le Tiers-Ordre ; envers saint François, fondateur de ce grand moyen de sanctification des paroisses; envers l'Église qui protège et propage cette institution éminemment catholique et paroissiale et envers Notre-Seigneur, le chef invisible du Tiers-Ordre comme Il est le Chef toujours vivant et toujours actif de l'Église.

***

Pour comprendre ce qu'est le Tiers-Ordre dans une paroisse, il convient de se faire une idée exacte de ce qu'est une bonne paroisse.

Si nous trouvons dans le Tiers-Ordre tout ce qui favorise le progrès spirituel d'une paroisse, tout ce qui peut la faire monter de quelques degrés dans l'échelle de la sainteté, la rendre meilleure — je ne dis pas parfaite, ce serait le Ciel — mais meilleure, d'une manière générale ; il faudra conclure que le Tiers-Ordre est éminemment bon, utile, j'allais dire nécessaire au fonctionnement d'une bonne paroisse.

Et d'abord, qu'est-ce qu'une bonne paroisse ?

1o C'est celle où règne l'esprit de foi ; celle où l'on fait profession d'accepter sans discussion tout ce que l'Église enseigne ; celle qui n'est pas entamée ou contaminée par les esprits mécontents, les soi-disant esprits-forts ; celle où ne pénètrent pas les journaux, les livres impies, les revues à tendances libérales, les écrivains propagateurs des doctrines fausses ou des demi-vérités ; celle enfin où l'on croit que la religion telle qu'enseignée par le prêtre et par l'évêque suffit à tout. On est heureux de vivre de cette foi, de pratiquer cette religion et de la professer jusqu'à la fin de ses jours.

2o Une bonne paroisse est celle où domine la charité, cette charité si fortement recommandée par Jésus-Christ ; qui doit marquer ses vrais disciples ; charité qui régnait parmi les premiers chrétiens jusqu'à faire l'étonnement des païens.

Une bonne paroisse doit se distinguer par l'union des esprits et des cœurs comme une bonne famille, sous la bienveillante direction de son chef aimant et aimé de tous en Dieu et pour Dieu.

3o Une bonne paroisse est celle où l'autorité spirituelle est parfaitement reconnue, aimée et respectée. Les règlements, les ordonnances, les avis, les conseils mêmes de l'évêque et du curé sont acceptés comme parole d'Évangile ; car les bons paroissiens savent que celui qui écoute l'Église écoute Jésus-Christ. " Qui vous écoute m'écoute. " L'obéissance des paroissiens, c'est l'honneur, la force et la joie du curé, dépositaire de l'autorité de Dieu.

4o Une bonne paroisse est celle où règnent des mœurs conformes à la direction de l'Évangile ; celle d'où les occasions de péchés, les scandales, l'intempérance, la rancune, les procès retentissants, les divertissements dangereux, le luxe désordonné sont exclus ; parce qu'ils trouvent dans l'honnêteté, dans l'esprit vraiment chrétien de la paroisse un rempart inattaquable. Au centre de la cité — de la paroisse — se tient le général — le curé — et sur tous les points faibles, apparaissent des sentinelles qui veillent et tiennent les ennemis en respect.

Une conséquence logique de ces conditions morales, c'est l'affirmation et la pratique formelle de la pénitence dans la bonne paroisse ; la pénitence qui offre à Dieu une juste réparation pour les fautes publiques et privées.

Les paroissiens, guidés et stimulés par le prêtre, se livrent du moins, aux époques et aux jours déterminés par l'Église, à des austérités qui détournent la colère de Dieu et arrêtent le bras de sa justice.

La mortification, fille de la pénitence, fait accepter avec joie les privations, la gêne, la croix qui domptent les passions et qui caractérisent les disciples d'un Dieu crucifié.

5o Dans une bonne paroisse, on connaît mieux le chemin de l'église que ceux des théâtres et autres lieux de divertissements.

Aussi, quelle consolation pour le prêtre de voir que les invitations de l'Église et du Cœur de Jésus sont si bien comprises en ce qui concerne la sanctification du dimanche et des fêtes religieuses, la sainte messe et les sacrements de Pénitence et d'Eucharistie.

Les abstentions sont l'exception ; la règle, c'est que toute la paroisse se présente souvent au saint tribunal et que la Table eucharistique est assiégée, même sur semaine et quotidiennement. Ces pratiques répandent, aux quatre coins de la paroisse, une atmosphère de piété, les parfums du ciel.

6o Avec toutes ces bonnes dispositions, le curé de la paroisse idéale n'a pas de peine à établir et promouvoir des œuvres de charité, de miséricorde, de piété, d'action sociale, de propagation de la foi, de bonne presse, de secours mutuel, d'économie, d'éducation, etc. Il trouve, dans toutes les familles, des personnes zélées, qui ne demandent pas mieux que d'occuper leurs loisirs aux bonnes œuvres, de prodiguer les démarches et d'ouvrir leur bourse pour aider le curé et l'évêque et répondre à leurs moindres désirs pour la diffusion du bien.

II

Voilà, vous en conviendrez, mes Révérends Pères et Messieurs, le tableau d'une paroisse telle que l'Église voudrait en voir partout ; telle que Notre-Seigneur a dû la concevoir lorsqu'Il a fondé son Église et telle que le Saint-Esprit a dû la désirer lorsque, dans son amour infini des âmes, il a inspiré à l'Église la formation de ces groupes de familles chrétiennes qui s'appellent des paroisses.

Or, Messieurs, j'en appelle au témoignage de tous ceux qui ont étudié la Règle du Tiers-Ordre ; j'en prends à témoins tous ceux d'entre vous qui ont vu fonctionner une Fraternité bien dirigée et bien *visitée* par nos Pères du 1er Ordre : n'est-il pas vrai que vous avez dans ces diverses notes d'une bonne

paroisse un développement et une démonstration vivante de la Règle du Tiers-Ordre et le résumé des habitudes de vie, de piété et de vertus que l'on rencontre chez les Tertiaires, ou, du moins, que l'on s'efforce d'atteindre dans toutes les Fraternités ?

Reprenant chacune des notes indiquées comme caractéristiques d'une bonne paroisse, je désire vous montrer en peu de mots qu'elles conviennent éminemment aux Fraternités du Tiers-Ordre et que c'est surtout par le Tiers-Ordre qu'on arrive à former et à conserver les bonnes paroisses.

1o *La foi.*

Les Tertiaires sont des paroissiens qui vivent de foi, de foi sans mélange d'erreur ou de vérités amoindries, parce qu'ils sont les vrais disciples de Jésus-Christ et les fils les plus dévoués de l'Église. Ils acceptent l'Évangile sans en rien retrancher ; car la Règle qu'ils ont embrassée est un résumé substantiel de l'Évangile.

La profession qui les fait remonter aux vœux de leur baptême, renouvelle en eux la foi qui distingue les chrétiens, les affermit dans l'union à Jésus-Christ, et à son représentant, le Souverain Pontife, gardien de la foi.

Après cette profession, et en adoptant la Règle du Tiers-Ordre pour la réduire en pratique dans toute sa vie, le Tertiaire comprend qu'il doit être un "juste vivant de la foi," selon l'avis de saint Paul.

Il ne se contente pas de croire d'une manière vague ce que l'Église enseigne ; mais ses pensées, ses sentiments, ses paroles, ses actes privés et publics seront vivifiés par la foi.

Bon paroissien à l'église, il le sera dans ses rapports avec l'autorité religieuse et civile, il le sera dans sa famille et dans les réunions publiques ; avant de prendre une décision quelconque, il consultera sa foi, sa conscience éclairée des enseignements de l'Église.

Ce n'est pas chez le Tertiaire qu'on trouvera de la contradiction entre la conduite sociale et la conduite intime. Jamais il ne s'enhardira jusqu'à se croire plus sage et meilleur inter-

prête des lois divines et ecclésiastiques que l'évêque et le curé.

Voici d'ailleurs ce que dit la Règle : " Que tous ceux qui seront admis à garder cette forme de vie, soient, avant leur admission ou réception, soumis à un examen attentif sur la foi catholique et sur leur obéissance à l'Église romaine. "

Et afin que sa foi croisse et se fortifie, le Tertiaire aime à la nourrir de la parole de Dieu, de bonnes lectures et des œuvres de piété, de charité et de zèle conformément à la Règle du Tiers-Ordre.

2o *La charité.*

La charité qui rend faciles et agréables les rapports entre les familles d'une paroisse, reçoit un accroissement considérable du fait que les paroissiens appartiennent au Tiers-Ordre.

Une paroisse est une sorte de famille dont les membres sont unis par les liens de la charité. La Règle du Tiers-Ordre resserre ces doux liens en inspirant aux Tertiaires une nouvelle bienveillance, une affection mutuelle plus élevée, un dévouement plus généreux. Elle dit expressément que les Tertiaires " auront soin de maintenir entre eux et avec les autres la charité et la bienveillance. "

La Règle prescrit des actes positifs de vraie charité et d'une fraternité réelle.

Ainsi, la Règle enjoint de mettre en commun des aumônes pour aider les Tertiaires que la pauvreté mettraient dans la gêne ; elle ordonne de visiter ceux qui souffrent ; de veiller aux besoins spirituels des malades ; elle prescrit d'assister aux funérailles des membres de la Fraternité et de prier pour les défunts en récitant le chapelet et en communiant pour eux.

N'est-ce pas là la vraie charité ? Et ne croyez pas que ces prescriptions restent lettre morte. Elles se pratiquent couramment et avec la plus parfaite bonne grâce, dans toutes les Fraternités bien organisées.

Voyez, dès lors, quel parfum de charité se répand dans les paroisses où les Tertiaires sont nombreux, et quelle consolation pour un bon pasteur, pour un curé zélé, de voir ses paroissiens imiter si bien la charité de la primitive Église et mé-

riter encore ce cri d'admiration : " Voyez comme ils s'aiment les uns les autres ! "

3o *L'obéissance.*

L'obéissance est nécessaire au bon ordre et au progrès d'une paroisse.

Or, la Règle du Tiers-Ordre exige spécialement de tous les membres une parfaite soumission à l'Église et à tous ses représentants, depuis le Pape jusqu'au curé et au Visiteur et au Directeur, gardiens de la Règle, et même aux dignitaires des Fraternités. Tous doivent prêter leur concours docile et empressé à tout ce qui émane de l'autorité, à toutes les ordonnances conformes à la Règle.

En faisant profession, le Tertiaire promet formellement — sans faire de vœu toutefois : c'est une parole d'honneur — d'observer les commandements de Dieu, et de satisfaire au gré du Visiteur, pour toutes les transgressions commises contre la Règle.

En sorte que le Tiers-Ordre, vraie milice paroissiale, enseigne et fait pratiquer l'obéissance quasi-militaire, avec, en plus, les motifs surnaturels qui donnent à l'obéissance le gage des mérites et des trésors précieux pour le ciel.

Les Tertiaires qui ne se reconnaîtraient pas comme des fils de l'obéissance ne seraient pas des enfants de Saint François. Ils seraient à peine chrétiens, disciples de Celui qui s'est fait obéissant jusqu'à la Croix ; et ils devraient être comptés comme de malheureuses exceptions dans la Fraternité. Mais l'expérience démontre que ces exceptions ne se produisent que rarement.

Et dès lors, que peuvent donc bien redouter les chefs des paroisses, de la part des Tertiaires ?

Rien du tout. Que peuvent-ils attendre d'eux pour le bien spirituel de leurs fidèles ?

Tout ce qui est raisonnable, tout ce qui est bon.

4o *Les bonnes mœurs.*

Une bonne paroisse, avons-nous dit, est celle où règne des

mœurs conformes à l'Évangile. C'est une cité inattaquable où les ennemis ne peuvent pénétrer, parce que le général surveille et les sentinelles font bonne garde.

Ces sentinelles sont les Tertiaires ; toujours prêts à obéir au moindre signe, ils sont aux avant-postes, animés de l'esprit évangélique, armés de leur Règle et décorés des livrées de la pénitence, ils résistent à tous les assauts et sont prêts à l'offensive.

Le Tiers-Ordre est le meilleur stimulant des bonnes mœurs dans la paroisse, parce que tout dans la Règle contribue à ramener les âmes à l'esprit de pénitence, à la mortification, à l'esprit de l'Évangile, selon le but que s'est proposé le saint Fondateur ; et une expérience de sept cents ans, confirmée par les Souverains Pontifes et par les chefs des diocèses et des paroisses, démontre que le Tiers-Ordre n'a pas failli à sa mission. J'en apporterai tout à l'heure des témoignages irrécusables.

Bien que la Règle primitive ait été mitigée, adoucie, l'esprit et la vie des Tertiaires restent toujours le rempart imprenable des bonnes mœurs, de la discipline austère, de l'honorabilité domestique et civile, partout où les Tertiaires sont dirigés avec soin.

Pour s'en convaincre, il n'y a qu'à relire le chapitre II de la Règle "De la manière de vivre," chapitre expliqué souvent aux réunions mensuelles et dans les visites canoniques, et commenté dans de nombreux articles de la *Revue du Tiers-Ordre*. (Voir *Manuel*, p. 61 — 100)

Comment trouver avec cela, dans la vie des Tertiaires, une place quelconque aux habitudes coupables, aux occasions de péché, au scandale, aux mœurs moins honnêtes, à tout ce qui cause du désordre dans les paroisses, à tout ce qui fait le tourment d'un pasteur zélé ?...

Le Tiers-Ordre franciscain est un Ordre de *pénitence*, et ses membres ne croient pas avoir fait tout leur devoir en s'abstenant du mal et de ses occasions. Ils ont au cœur l'amour de la pénitence et ils en accomplissent les œuvres modestement, sans ostentation, sur le modèle que l'Église leur met devant

les yeux, saint François, image parfaite du divin Crucifié.

Voilà pourquoi ils sont des modèles de mœurs pures et de pénitence à signaler à l'attention des autres paroissiens.

5o *Sacrements, et sainte messe.*

Une des meilleures notes de la bonne paroisse, c'est la sanctification du dimanche et des fêtes religieuses, l'assistance à la messe les jours de semaine, et la fréquentation des sacrements.

Il n'est pas nécessaire d'être Tertiaire pour entrer dans cette voie de la piété véritable. Grâce à Dieu, les fidèles ordinaires, en bon nombre, comprennent que sans la messe et la communion fréquente — lorsqu'elles sont compatibles avec les devoirs d'état — on ne peut se rendre le témoignage qu'on vit pieusement. Mais quels sont les fidèles qui répondent le mieux aux instances de l'Église, aux invitations des curés et aux besoins de toute âme altérée des joies et des effets merveilleux de l'Eucharistie, sacrifice et sacrement ?

Ce sont assurément les Tertiaires. Une enquête sur ce point démontrerait d'une manière évidente que la grande majorité des fidèles les plus assidus à la messe et à la sainte Table sont des enfants de saint François. Ils comprennent mieux que les autres paroissiens que pour avancer dans la voie de la perfection, pour bien remplir leurs obligations, pratiquer les vertus que la Règle leur demande, ils doivent s'alimenter aux sources du Sauveur, s'approcher tous les jours du trône de la grâce, du foyer divin où s'entretient la flamme de la foi, le feu de la charité. Le désir de gagner les indulgences nombreuses auxquelles ils ont droit vient s'ajouter aux autres motifs de communier souvent. Et c'est un fait bien connu que les Tertiaires sont avides d'indulgences, ce qui est un des signes ordinaires de la vraie piété.

N'y a-t-il pas en cela une excellente leçon que tous les curés devraient être heureux de donner à leurs paroisses ?

Si l'Église multiplie, presqu'à l'infini, les indulgences, c'est qu'elle connaît le besoin que nous en avons et quel bien nous pouvons faire aux âmes du purgatoire en les leur appliquant.

Les Tertiaires se rendent compte de ces vérités, et leur

exemple, imité par les autres paroissiens, attire les âmes à la sainte Table, procure la gloire à Dieu, ouvre le ciel aux âmes souffrantes et aide le Souverain Pontife à promouvoir le règne de Jésus-Christ sur la terre. Outre les nombreuses indulgences plénières que j'appelle ordinaires, il y a 43 absolutions générales et 6 bénédictions papales par année.

6o *Bonnes œuvres.*

J'ai signalé comme une des notes caractéristiques de la bonne paroisse, le zèle des paroissiens à promouvoir et à maintenir les bonnes œuvres ; œuvres de piété, œuvres de miséricorde, de charité, de propagation de la Foi sous toutes ses formes ; œuvres de bonne presse, de secours mutuel, etc.

Or, je puis affirmer sans crainte, que le Tiers-Ordre, avec sa hiérarchie, son organisation parfaite, son discrétoire ou conseil, ses zélateurs et zélatrices, sous-zélateurs et sous-zélatrices, est une puissance sans égale et toujours debout pour entreprendre et mener au succès toutes les œuvres que le zèle du curé voudra établir pour le bien spirituel et même temporel de sa paroisse.

Pourrait-on citer un seul exemple de mauvaise volonté ou simplement d'indifférence de la part des Tertiaires, lorsqu'il s'agissait d'aller de l'avant et de se dévouer pour une bonne œuvre ?

Je ne le pense pas.

On pourrait, par ailleurs, citer des milliers d'exemples de Tertiaires qui, sur un mot d'ordre, sur une simple invitation, ont pris en main, ou plutôt, pris à cœur les œuvres de zèle, et, avec joie, avec empressement, soit isolément, soit par groupes, ont donné leur temps, leurs talents, leur esprit d'ordre, leurs épargnes, fruits de leur esprit de pauvreté, leur zèle et jusqu'à leur *sans-gêne*, pour conduire à bien les œuvres paroissiales ,diocésaines et même étrangères ; car le zèle ne connaît pas de bornes, quand il est comme celui des Tertiaires, la fleur et le fruit de la charité ; quand il se modèle, comme celui des Tertiaires, sur celui de saint François, le grand zélateur des âmes et de la gloire de Dieu.

III

Il me serait facile, mes chers Pères et frères, d'appuyer ce que je viens de dire, sur des témoignages nombreux et fort respectables.

Les idées que j'ai soumises à votre bienveillante attention sur le Tiers-Ordre et la paroisse sont un résumé de ce que j'ai vu et entendu depuis trente ans.

Vous penserez peut-être (et les curés qui pourraient lire mon pauvre rapport penseront) que j'ai des oreilles et des yeux trop franciscains.

C'est pourquoi — sans prolonger cette étude hors de proportions — je citerai quelques autorités qui confirment ce que j'affirme.

Voici d'abord quelques témoignages de curés directeurs du Tiers-Ordre :

" Dans mon ancienne paroisse, mon meilleur champ d'action, le petit jardin clos où nous cultivions un peu de vraie dévotion, c'était notre modeste Fraternité. Dans ma nouvelle paroisse, c'est la même chose. "

" Il semble bien que dans la paroisse contemporaine, le groupement idéal c'est le Tiers-Ordre — écrit un autre curé. En lui on trouve comme un générateur d'énergie chrétienne, comme un propulseur de vie surnaturelle.

" Pourquoi ? Parce qu'on y trouve, en sa forme la plus authentique et la plus catholique, la belle religion de Notre-Seigneur.

" C'est pourquoi, à mesure que nous développons dans nos paroisses les œuvres modernes, développons aussi — non *pour leur faire échec*, mais pour les vivifier, les animer, les christianiser, l'esprit franciscain et le Tiers-Ordre. "

Voilà, mes chers frères, un point sur lequel il est bon d'insister, puisque cette citation m'en fournit l'occasion.

Il peut se rencontrer des prêtres, insuffisamment renseignés — on ne peut pas tout savoir ! — qui ont peur, qui ont une certaine défiance du Tiers-Ordre. Ils s'imaginent que le Tiers-Ordre va entraver les autres œuvres paroissiales, " leur faire

échec " ; que si on établit le Tiers-Ordre, il va absorber les confréries, les associations déjà fondées et prospères, ou créer des rivalités, des jalousies regrettables.

Rien de moins fondé, j'allais dire : rien de moins catholique !

D'abord, on doit bien penser que l'Église, dans sa profonde sagesse et avec son expérience séculaire, ne recommanderait pas le Tiers-Ordre avec tant d'insistance si cette institution pouvait nuire aux autres œuvres catholiques qu'elle approuve aussi et qu'elle recommande.

Voilà une raison que tout esprit tant soit peu soumis admet sans discussion. (Avis à ceux qui ont des tendances au libre examen et qui se croient mieux avisés que leur Mère la Sainte Église).

Ensuite, prétendre que le Tiers-Ordre peut faire dommage aux œuvres paroissiales, équivaut à prétendre que dans un jardin *bien cultivé* une plante peut ruiner sa voisine ; que dans une route obscure une lumière nuit aux autres ; qu'au firmament, les étoiles se choquent les unes contre les autres ou sont jalouses de la lune.

C'est une illusion et une erreur de penser que les diverses dévotions recommandées par l'Église peuvent se nuire, ou qu'elles produiront moins de fruits, moins de grâces, moins de lumière en se multipliant, en se développant.

Cette manière de penser a tout l'air de venir directement des membres d'une association qui s'appelle " *les bras croisés* " et qui trouvent toujours qu'on se donne bien trop de peine pour sauver les âmes.

Est-ce que l'expérience et les exemples des saints ne montrent pas que les dévotions approuvées par l'Église, aussi bien que les vertus chrétiennes, loin de se nuire, et d'entrer en rivalité les unes contre les autres, se prêtent un mutuel appui, s'harmonisent merveilleusement entr'elles, en théorie et en pratique ?

Est-ce que la dévotion au Sacré-Cœur peut nuire à la dévotion au Saint-Sacrement ou à la Passion de Notre-Seigneur ?

Comment peut-on penser que la dévotion à la Sainte Vierge

peut faire échec à celle que nous avons envers saint Joseph, Sainte Anne ou saint François ?

Au lieu de surcharger les âmes dont la piété est tant soit peu éclairée, ces dévotions, un peu diverses dans leur objet propre, s'unissent dans leur fin commune et noble à la fois, qui est la gloire de Dieu, l'honneur de la religion, le progrès spirituel des âmes, leur ressemblance avec les saints et avec le modèle de toute sainteté, Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Voici précisément le témoignage d'un excellent curé qui corrobore ces données. Après avoir mentionné que ses Tertiaires sont les plus ardents pour la célébration de la Fête-Dieu, pour le 1er Vendredi et pour les heures d'adoration, il ajoute : " Fidèles adorateurs de l'Eucharistie, nos Tertiaires, qui connaissent toutes les délicatesses de la vraie piété, sont aussi les plus empressés pour les pèlerinages à la Sainte Vierge. "

On peut en dire autant des Tertiaires de Montréal et aussi de Québec — puisque leurs pèlerinages au Cap-de-la-Madeleine — à Notre-Dame du Saint-Rosaire — sont les plus nombreux et les plus pieux.

" Dans ma Fraternité d'hommes, ajoute le même directeur, je rencontre les paroissiens les plus édifiants, les auxiliaires les plus dévoués pour l'œuvre de la bonne presse. "

Il convient d'en dire autant de nos Tertiaires de toutes les Fraternités, puisqu'ils sont partout les apôtres des *revues* du *Tiers-Ordre*, de la *Tempérance*, des bulletins paroissiaux, des *Annales du Cap* et de nos journaux catholiques.

Il y a peut-être encore dans nos villes et nos campagnes des curés qui n'ont jamais eu l'occasion de voir les Tertiaires à l'œuvre. Je souhaite que Saint François et Saint Antoine de Padoue les éclairent et leur fassent *trouver* ce que découvrit ce prêtre qui s'écriait avec admiration : " Eh ! bien, je ne croyais pas les Tertiaires si hommes d'action ! Je considérais les Tertiaires comme une réunion de gens pieux, mais complètement inactifs. Je me suis trompé. En voilà des travailleurs ! "

Je souscris à cette réflexion recueillie dans la *Revue du Tiers-Ordre* : " Faisant le bien sans faire de bruit, les Tertiaires ne

sont pas toujours connus de ceux qui ont le plus d'intérêt à leurs œuvres, par exemple le clergé des paroisses."

Les prêtres des paroisses qui s'occupent sérieusement du Tiers-Ordre s'aperçoivent bientôt qu'il est d'un grand secours pour toutes les bonnes œuvres.

Sous son ombre bienfaisante, les associations, les confréries, les cercles paroissiaux grandissent et se développent à l'aise. C'est ce qui inspirait à un évêque français les paroles suivantes : "Nous connaissons de longue date les avantages inappréciables du Tiers-Ordre. Nous aimons à nous souvenir des Fraternités que nous eûmes l'honneur de diriger durant notre ministère paroissial, et nous devons à la vérité d'affirmer que nulle part nous n'avons rencontré de meilleurs modèles de vie chrétienne, ni de plus dévoués auxiliaires de l'action paroissiale. Nous conseillons fortement à nos chers curés d'en faire l'expérience."

"Le Tiers-Ordre, ajoute un autre évêque, n'est pas une œuvre, il est un Ordre, et il est l'âme de toutes les œuvres."

Je trouve dans la *Revue du Tiers-Ordre* un chapitre du bon livre du R. P. Pierre-Baptiste "*Le Tiers-Ordre et le prêtre dans le saint ministère.*" J'en tire ces quelques lignes : "Là où le Tiers-Ordre existe, les Tertiaires sont les premiers partout, aux offices paroissiaux, jusqu'à ces vêpres aujourd'hui si délaissées.

"Ils sont de toutes les œuvres... Oui, partout où se trouvent les Tertiaires, on les voit former la *confrérie de ceux qui sont toujours les mêmes à se faire tuer.*"

Mgr de Ségur, le pieux et grand apôtre du Tiers-Ordre, disait : "Le Tiers-Ordre de saint François alimente la piété dans les paroisses et secourt puissamment le zèle des prêtres. C'est une de nos grandes espérances pour l'avenir. Répandre le Tiers-Ordre, c'est régénérer une paroisse, une ville, un pays."

Il parle du Tiers-Ordre dirigé avec zèle, par des prêtres qui ne redoutent pas la fatigue, les difficultés, les oppositions.

Cette institution, non plus que les autres destinées à des résultats considérables pour le bien de la religion, ne marche

pas toute seule : il lui faut le souffle, la brise d'en-haut et la vapeur.

Le Bienheureux curé d'Ars, un apôtre lui aussi du Tiers-Ordre, l'a dit : " Le démon, prévoyant le grand bien que peut opérer le Tiers-Ordre, fera tout son possible pour en empêcher la diffusion [illegible] ne faudra pas se décourager. "

Mais [illegible] un [illegible] d'âmes pourrait-il refuser son travail là [illegible] donné tout son sang et sa vie !

Voici [illegible] nt curé, trouvée dans la *Revue du T*[illegible] tion du Tiers-Ordre de Saint François [illegible] pagation dans nos villes et nos camp[illegible] si par la Providence pour notre résu[illegible] et religieuse. Le Tiers-Ordre est la meilleure œu[illegible] nos paroisses. "

Voilà ce que [illegible] Tiers-Ordre le saint curé que Pie X a proclamé [illegible] de tous les curés du monde catholique.

Impossible de rappeler ici tout ce qu'ont fait pour le Tiers-Ordres les papes et surtout les derniers qui ont gouverné l'Église avec tant de zèle, et avec une connaissance si éclairée des besoins de notre époque : Pie IX, Léon XIII, Pie X. Ils ont insisté souvent sur ce grand moyen de régénérer les familles, les paroisses et le monde.

Leurs exhortations sont si pressantes qu'on se demande si nous, clergé et fidèles, avons fait preuve d'assez d'obéissance en ces dernières années.

Pie X conclut une de ses encycliques — celle du VII[e] Centenaire de l'Ordre franciscain — par ces paroles :

" C'est donc à bon droit, que notre prédécesseur, Léon XIII, d'heureuse mémoire, a apporté tant de soin et de diligence à la restauration du Tiers-Ordre franciscain dont il a même sagement tempéré les lois. Et nous, saisissant cette excellente occasion, nous reprenons avec plus d'insistance ce projet de notre prédécesseur : tous, tant que vous êtes, qui avez à cœur la gloire de François et le salut des âmes, nous vous exhortons avec instance d'avoir beaucoup de zèle pour que le plus grand nombre s'enrôle dans le Tiers-Ordre *et pour que ceux qui y sont se montrent vrais disciples d'un tel Maître.* "

Nous savons ce que pense du Tiers-Ordre Notre Saint-Père le Pape Benoît XV, par le fait qu'il est lui-même Tertiaire et qu'il a été directeur d'une Fraternité de prêtres, à Rome, où il s'efforçait, par la parole et par l'exemple, d'inspirer l'esprit franciscain à ses frères dans le sacerdoce.

Lorsque le calme sera rétabli dans l'Église, nous ne tarderons pas — espérons-le — à entendre de ses lèvres augustes les paroles de zèle qui continueront d'exercer sur le monde catholique, la bienfaisante influence de ses prédécesseurs en faveur du Tiers-Ordre.

Écho fidèle de l'enseignement des papes, la parole et les écrits de nos évêques ne cessent d'insister sur la propagation du Tiers-Ordre par les prêtres et par les religieux du 1er Ordre.

Nos Seigneurs Bourget et Fabre, de même que leur illustre successeur actuel, Mgr Bruchési, ont accordé leurs encouragements au Tiers-Ordre et ont exprimé le désir de le voir se répandre de plus en plus " avec la bonne odeur des vertus que les Tertiaires pratiquent dans le monde. "

Ces dernières paroles sont de Mgr Fabre dans une circulaire du 3 septembre 1882.

De la superbe Circulaire que Mgr l'Archevêque de Montréal vient de publier, je ne cite que ces lignes se rapportant plus directement à mon sujet :

" L'expérience l'a démontré depuis longtemps : le Tiers-Ordre fait le bonheur de la famille où il assure la pratique de toutes les vertus chrétiennes. Il est une source de bénédictions dans la paroisse, une école de bons exemples, un entraînement vers le bien. Il fournit au pasteur un groupe d'élite zélé, soumis, humble et discret, toujours prêt à lui prêter main forte dans toutes ses œuvres. "

Me sera-t-il permis de remercier Sa Grandeur, au nom de tous les Tertiaires, d'avoir suggéré l'établissement d'une Fraternité au Grand Séminaire ?

Son Éminence le Cardinal Bégin, Tertiaire de la première heure à Québec, ne manque jamais l'occasion de témoigner sa sympathie aux Tertiaires et à leurs directeurs.

Mgr Cloutier, évêque des Trois-Rivières, a prescrit à tous

ses curés l'établissement du Tiers-Ordre. Il veut que tous lui rendent compte de leur acquiescement à ses volontés, et il a fait préparer et publié dans ses circulaires au clergé, des plans d'instruction pour les assemblées mensuelles, afin que les Fraternités soient bien dirigées et qu'elles répondent aux espérances que Sa Grandeur fonde sur le Tiers-Ordre.

S'adressant à ses curés :

" J'espère, écrit-Elle, qu'il n'est pas loin, s'il n'est déjà arrivé, le temps où vos Tertiaires, pénétrés de cette soumission éprouvée, dont la Règle leur fait une condition d'entrée, seront dans votre main, comme vous, vous êtes dans la main de votre évêque et votre évêque dans la main du Pape.

" Que votre travail alors sera efficace !

" Un désordre est à déraciner dans la paroisse, un mal à conjurer, un danger à éviter, un perfectionnement à faire, vous n'aurez qu'un mot d'ordre à donner à ce corps d'élite qui s'appelle la Fraternité des Tertiaires ; et tous comme un seul homme, seront là pour appuyer vos vues et vous soutenir.

" Quelle force pourra résister à celle-là dans la paroisse ? De même, dans le diocèse, s'il s'agit d'un signal donné par l'évêque ! "

Je termine ces témoignages par celui qui est pour nous le plus actuel et, en un sens, le plus autorisé : celui du Concile plénier de Québec, de ces assises solennelles tenues, il y a six ans, par tout l'épiscopat canadien et les docteurs les plus éclairés sur les choses de la Religion, et dont les enseignements ont été sanctionnés par le Saint-Siège, c'est-à-dire par le Pape.

Or, les Pères du Concile nous ont dit ce qu'il faut penser du Tiers-Ordre. Ils rappellent d'abord les encycliques des papes Léon XIII et Pie X, dans lesquelles ces deux saints pontifes exhortent si fortement les évêques et les autres pasteurs d'âmes à faire connaître et aimer le Tiers-Ordre ; ensuite, la facilité pour tous les fidèles d'entrer dans cette sainte milice destinée à combattre l'indifférence religieuse, le relâchement des mœurs, l'insoumission à l'Église ; et aussi à répandre dans la société, l'esprit de la sagesse et de la discipline chrétienne. Puis, ils ajoutent ceci : " Beaucoup de fidèles des deux sexes,

dans nos paroisses, sont entrés avec joie, dans la voie tracée par le séraphique Père (saint François). De tout cœur, nous louons et approuvons leur zèle pieux, avec la confiance qu'il s'étendra bientôt à un plus grand nombre."

Les Pères du Concile exhortent ensuite les Tertiaires à reproduire en eux-mêmes l'image du saint Fondateur et à bien observer la Règle telle que réformée par Léon XIII.

Ils demandent aux curés de faire ériger canoniquement les Fraternités et de favoriser la visite régulière. "Lorsque survient un changement de curé ou de directeur, prescrivent les Pères, qu'on se garde bien de négliger la Fraternité et de la laisser tomber en ruine ; mais que le nouveau curé se munisse des pouvoirs nécessaires pour continuer le bien commencé et le conduire à la perfection désirée. Les pasteurs doivent comprendre qu'avec un peu de travail, ils peuvent ainsi obtenir pour leurs paroisses des fruits abondants et précieux."

Il n'y a rien à ajouter à des paroles si autorisées et si pressantes. Elles font loi pour *tout vrai catholique canadien ;* elles confirment magistralement tout ce que je vous ai dit ; elles doubleront le zèle de nos Tertiaires à devenir plus fervents et à se faire les propagateurs du Tiers-Ordre et de l'esprit franciscain partout où rayonne leur bienfaisante influence, pour la gloire de Dieu, pour l'honneur de la Religion, pour le bien des paroisses et pour la consolation de leurs zélés curés et des directeurs des Fraternités.

Vœux : 1o Faire mieux connaître le Tiers-Ordre par la prédication, par les avis paroissiaux, par les lectures : manuels, *Revue du Tiers-Ordre, Echo de Saint François,* les Encycliques des papes et la circulaire de Sa Grandeur Mgr l'Archevêque de Montréal.

2o Travailler à détruire le préjugé que le Tiers-Ordre n'est bon que pour les personnes avancées en âge ou tout au plus pour les femmes.

3o Viser à donner aux âmes plus que de la religion, c'est-à-dire de la piété et les vertus austères, la sainteté, en un mot, et avoir l'ambition qui animait Saint François lorsqu'il fonda le Tiers-Ordre, disant avec lui : "Je veux vous conduire tous au Ciel."

